

**Mondialisation et régionalisation :  
une analyse comparative de la  
construction des rapports internationaux  
en Europe et en Asie de l'Est**

**N° 2003-13**

**Pascal PETIT**

*Consulter le WEB : <http://www.cepremap.cnrs.fr>*

Pascal PETIT (CNRS-CEPREMAP), 142 rue du Chevaleret-75013 Paris, tél. 01.40.77.84.16  
[pascal.petit@cepremap.cnrs.fr](mailto:pascal.petit@cepremap.cnrs.fr)

# **Mondialisation et régionalisation : une analyse comparative de la construction des rapports internationaux en Europe et en Asie de l'Est**

## **Résumé :**

L'analyse de la phase contemporaine d'internationalisation des économies développées passe par une appréciation de la diversité des processus d'intégration régionale, même si ces derniers semblent assez spécifiques.

L'analyse menée à un niveau méso-économique propose d'identifier deux idéaux types de constructions régionales en tenant compte tout à la fois des dimensions politiques, économiques et sociales des dits processus. On précise dans les divers schémas types retenus la distribution des rôles, les hiérarchies entre pays et les dynamiques internes de convergence ou de divergence. On apprécie enfin la façon dont les pressions du monde extérieur transforment ces processus régionaux en structures hybrides dont la combinaison forme le tissu hétérogène des relations internationales.

## **Globalisation and regional integration**

## **Summary :**

The analysis of the contemporary phase of internationalisation of the developed economies implies an assessment of the main features of the diverse processes of regional integration, even if these processes appear quite specific.

To begin with we propose to identify two ideal types of regional dynamics accounting altogether for the economic, politic and social dimensions of the processes. In each case we try to specify the respective position of the countries and the internal dynamics concurring to either convergence or divergence of these positions in terms of development. We then Investigate how the interactions with the external world tend to lead to hybrid forms of regions, constituting finally the heterogeneous fabrics of the international relations.

**MOTS CLES :** Changement technique, intégration régionale, échanges extérieurs, schémas de croissance.

**KEY WORDS :** Technical change, regional integration, international transactions, growth schemes.

**CLASSIFICATION JEL :** F02,F15,O19

# **Mondialisation et régionalisation : une analyse comparative de la construction des rapports internationaux en Europe et en Asie de l'Est<sup>1</sup>**

Pascal PETIT<sup>2</sup>

## **I - Introduction**

La mondialisation présente des facettes multiples. De fait, la phase contemporaine d'internationalisation diffère de toutes celles qui ont précédé en particulier par la diversité et la différenciation des relations internationales qui la composent (cf Petit, Soete 1999). Les processus de régionalisation sont une des caractéristiques de cette internationalisation contemporaine, dont la dernière décennie a montré la variété. Le schéma de la Communauté Européenne n'est plus l'exemple paradigmatique de ces processus régionaux. Ils suivent des formes variées et en constante évolution, constituant de ce fait une composante dynamique du processus d'internationalisation. Cette diversité explique aussi toutes les ambiguïtés et contradictions des débats entre partisans et adversaires de la mondialisation<sup>3</sup>. Les enjeux des luttes contemporaines portent ainsi moins sur l'ampleur de la mondialisation que sur les formes qu'elle revêt. Afin de structurer notre approche du phénomène dit de mondialisation, nous nous proposons d'analyser les processus de régionalisation comme parties intégrantes à plusieurs titres du mouvement d'internationalisation contemporain. En premier lieu la mondialisation des échanges commerciaux comme celle des flux d'investissement direct peuvent se lire comme des mouvements principalement régionaux (cf Hirst et Thompson, 1996). Mais ces processus de régionalisation sont aussi des vecteurs de réelles mondialisations, facilitant une intégration progressive aux marchés mondiaux et/ou une libéralisation des mouvements de capitaux. Ils constituent aussi pour les pays concernés, selon les transactions et les périodes, des espaces de résistance à ces mêmes tendances à la mondialisation. Ces aspects multiples, contradictoires et changeants expliquent de même la variété et la variabilité des processus régionaux dont nous cherchons à préciser l'articulation avec les mouvements de mondialisation proprement dits.

Nous partirons pour cela d'une analyse des modalités d'insertion internationale de chaque économie participant à un processus régional. Cette perspective « domestique » conditionne fortement les positions nationales sur l'internationalisation. C'est principalement sur cette base que se discute au sein de chaque nation la politique des Etats face aux transformations des rapports internationaux. Les contraintes auxquelles sont soumises ces formes nationales

---

<sup>1</sup>. Contribution au projet comparaison des processus régionaux en Europe et en Asie de l'Est, coordonné par Yasuo Inoue (Nagoya City University). Présenté au séminaire international sur la comparaison des processus régionaux en Europe et en Asie de l'Est, 14 et 15 février Nagoya City University.

<sup>2</sup>. A paraître en anglais avec les actes du colloque ouvrage coordonné par R. Boyer et Y. Inoué. Par Asie de l'Est nous nous référons, comme dans les travaux récents de la Banque Mondiale (cf Banque Mondiale 2002), à l'ensemble des pays asiatiques concernés par divers processus d'organisations régionales à savoir : le Japon, la Chine, la Corée, Taiwan, HongKong (Chine), Singapour et cinq pays de l'ASEAN (Thaïlande, Malaisie, Philippines, Vietnam, Indonésie).

<sup>3</sup>. Les contradictions au sein de chaque camp viennent surtout du caractère souvent sectoriel, local ou spécifique qui fondent au départ les prises de position. Sur cette diversité et les difficultés d'une conjonction des objectifs, cf par ex Van Aelst (2002).

d'insertion favorisent par réaction (positive ou négative) le développement d'ensembles régionaux, d'origine et de nature très diverses. D'où une approche en deux temps. On commencera par une analyse des modalités d'insertion internationale des économies considérées en se plaçant dans la perspective des régulations nationales, avec leurs spécificités institutionnelles et structurelles. On essaiera à cet égard de ne pas considérer uniquement les dimensions économiques de cette insertion mais de prendre en compte les dimensions politique et citoyenne même si ces dernières accentuent encore l'hétérogénéité des situations. Les évolutions des espaces politiques nationaux comme les transformations des sociétés concernées (pour la dimension qualifiée de citoyenne) jouent en effet un rôle important dans la régulation des rapports internationaux que l'on omet souvent en ne retenant qu'une perspective de stricte intégration économique alors même que ces autres dimensions acquièrent un poids très significatif quand l'intégration économique vient à toucher aux questions monétaires et financières.

On cherchera ensuite à voir la mondialisation comme un processus essentiellement structuré par un ensemble de processus régionaux qui se développent parfois pour résister à certaines forces de marché mondialisées et préserver certaines situations nationales mais aussi souvent pour faciliter une ouverture à ces mêmes tendances multilatérales et provoquer à terme une transformation des situations nationales. Le rapport entre mondialisation et régionalisation est à cet égard très dialectique. Au fil du temps un processus régional peut ainsi évoluer pour s'adapter aux forces de mondialisation (on parlera de régionalisme ouvert) ou pour limiter les effets de ces mêmes tendances (on parlera alors de régionalisme de résistance)<sup>4</sup>. Ces forces de mondialisation sont ainsi directement portées par certains pays ou groupe de pays mais aussi par les stratégies des firmes multinationales et par la logique des institutions internationales créées à une époque donnée pour gérer ces rapports internationaux (du FMI à la Banque Mondiale en passant par le GATT-OMC et les institutions bancaires internationales).

Mais ce processus croisé de mondialisation /régionalisation ne possède pas un caractère universel. Il est en premier lieu fortement marqué par les caractéristiques des modes de développement contemporain. L'Union Européenne est à cet égard atypique. Largement commencée dans un contexte où la croissance des économies concernées suivait des modalités de développement fordistes, l'Union arrive à maturité dans un univers économique profondément modifié, non seulement bien sûr pour ce qui touche aux rapports entre capital industriel et financier mais aussi pour ce qui a trait à l'organisation des marchés et des processus productifs (comme le souligne Oman, 1999).

Pour apprécier cet effet structurel qui rattache l'analyse de l'articulation contemporaine entre régionalisation et mondialisation aux caractéristiques des nouvelles régulations des économies nationales nous utiliserons les analyses des formes structurelles (contextes institutionnels définissant à chaque période respectivement la place de l'Etat, de la monnaie, des rapports extérieurs, des formes de concurrence et du rapport salarial) que propose la théorie de la Régulation.

On retiendra ainsi qu'après la période fordiste et le primat donné à l'extension et à l'approfondissement du rapport salarial, la période contemporaine est plutôt marquée à divers degrés par la financiarisation de l'économie, l'évolution des formes de concurrence avec des marchés plus différenciés, plus personnalisés, et

---

<sup>4</sup>. On emprunte cette terminologie au débat des politologues cf Higgott (2002), Nesadurai (2002).

l'importance donnée aux activités d'éducation et de santé. Cette réorganisation profonde des rapports de marché joue dans la période contemporaine, pour nombre d'économies les plus développées, un rôle majeur. Cette centralité s'apprécie de façon dynamique : elle implique que les conditions politiques et idéologiques favorisent un flux continu de changements institutionnels qui confortent la tendance précitée et influencent les évolutions institutionnelles dans les autres domaines, en particulier dans le rapport salarial. Il est clair que le primat d'une réorganisation des rapports de marché est très lié à une évolution plus « marchande » des rapports internationaux<sup>5</sup>.

Mais alors qu'au niveau nationale cette évolution peut et doit se traduire pour être politiquement légitimée par un approfondissement des bases sociales du marché (c'est à dire des conditions d'accès aux produits et des capacités d'usage), les modalités de l'aménagement des rapports proprement internationaux sont d'un autre ordre.

Deux logiques peuvent prévaloir dans l'organisation de ces rapports spécifiquement internationaux. Dans l'une, que l'on qualifiera d'impérialiste ou d'hégémonique, un pays est en mesure d'imposer à l'échelle internationale les choix qui conviennent le mieux à sa forme spécifique d'insertion internationale. Dans l'autre logique, plus soucieuse d'équité<sup>6</sup>, les principes qui viendront tempérer la construction de rapports marchands internationaux s'appuieront sur la volonté de réduire les inégalités et de ne pas défavoriser plus avant les conditions d'intégration des pays déjà les moins développés. A l'évidence ces deux principes ne pèsent pas du même poids dans la construction des rapports marchands internationaux contemporains. On ne peut par ailleurs supposer que le libre échange échappe à l'alternative ci-dessus. Les marchés sont des constructions institutionnelles qui impliquent un certain nombre de choix « partisans ». Les marchés contemporains sont d'autant moins neutres qu'ils sont plus différenciés, comportent plus d'éléments immatériels et s'effectuent dans des conditions plus spécifiées, toutes choses impliquant de nouvelles normes et de nouveaux droits.

Dans ce contexte les mouvements de régionalisation apparaissent comme répondant à des logiques intermédiaires permettant d'échapper en partie ou de moduler les rapports dominants à l'échelle des marchés mondiaux (qu'il s'agisse à nouveau de résistance ou d'adaptation aux évolutions globales). Ainsi pour des raisons diverses (historiques, géo-politiques ou économiques) des pays ont cherché à créer des espaces intermédiaires, tirant parti de certaines communautés d'intérêts ou de similitude dans leur mode contemporain d'adaptation des rapports marchands.

Ces processus de régionalisation peuvent à nouveau se lire par référence à deux situations types, selon qu'ils concernent des pays ayant des niveaux de développement semblables ou nettement différents. En l'occurrence il s'agit moins de niveaux de développement semblables que de conditions d'échange plus ou moins « inégales » en termes de savoirs faire et dotations de facteurs. Dans chaque cas l'avantage de la régionalisation se lit dans une dynamique de la division du travail. Dans le cas de partenaires inégaux la division du travail se développe de façon sélective en fonction de la hiérarchie des capacités nationales et ce reversement des tâches bénéficie à l'ensemble de la zone. Dans le cas de

---

<sup>5</sup>. Les avantages en termes de prix et de qualité pour les consommateurs d'une ouverture des marchés ont toujours joué un rôle important dans le caractère bénéfique prêté aux rapports de marché.

<sup>6</sup>. Au sens rawlsien du terme qui postule de ne pas imposer des rapports internationaux que vous n'aimeriez pas vous voir imposés.

partenaires sur un relatif pied d'égalité l'approfondissement de la division du travail s'effectue par différenciation des productions, augmentation des variétés qui contribue à la croissance de l'ensemble. Le premier modèle renvoie à celui dit du vol d'oies, qui fût appliqué en premier lieu dans les années 60 pour qualifier la situation précisément des pays d'Asie de l'Est (en fait à l'époque du Japon et de ses partenaires asiatiques d'alors). Un autre schéma nous est donné par l'expérience européenne initialement constituée de pays aux niveaux de développement et de spécialisation voisins.

Ces deux idéaux types ne limitent pas le nombre de schémas de référence éventuels en tout premier lieu parce que l'expérience des deux dernières décennies a montré que les ensembles régionaux les plus proches à l'époque des idéaux types (soit respectivement l'Asie de l'est et l'Europe) n'ont pas suivi les trajectoires bien régulées que ces schémas postulent. On a pu observer des processus de régionalisation nettement plus hybrides et variables. Ces références aident toutefois à penser les caractéristiques des processus régionaux et partant à mieux saisir la façon dont ces processus peuvent s'opposer ou se coordonner à l'échelle mondiale. La comparaison des expériences européenne et asiatique dans ce contexte est utile sans pour autant conduire à des conclusions aisément transférables puisque cette comparaison fait d'emblée ressortir les spécificités historiques (décalage temporel déjà évoqué) et constitutives (plus ou moins grandes similarités des pays partenaires initiaux) des deux processus.

Elle aide néanmoins à voir comment partant de deux processus régionaux, très différents<sup>7</sup>, on peut identifier leurs interdépendances et intérêts communs pour contribuer de façon coopérative à un approfondissement des rapports marchands internationaux.

En conséquence pour mettre en perspective l'évolution des rapports internationaux qui accompagne la mutation des formes de concurrence dans les pays les plus développés, la présente contribution commencera par préciser les modes d'insertion internationale des économies concernées et la nature des relations internationales qui les lient. On retiendra trois types de transaction pour apprécier à grands traits ces modes d'insertion internationale, à savoir les échanges de biens et services, les échanges immatériels non marchands (de connaissances et d'informations) et les échanges financiers. Ces transactions ne répondent pas qu'à des logiques économiques immédiates. Les enjeux géopolitiques comme les rapports directs entre les sociétés concernées peuvent aussi donner lieu à de telles transactions. C'est à partir de ce rapide état des lieux distinguant dans la mesure du possibles les situations des années 60-70 et celle de la dernière décennie que nous chercherons à apprécier l'importance de divers liens qui conditionnent l'évolution des modes d'insertion qualifiés ci-dessus (rôle des migrations, de la propriété du capital, des stratégies des firmes multinationales,...) (section 2).

Ceci nous permettra dans un second temps d'apprécier les dynamiques régionales. On analysera d'abord les diverses logiques à la base des processus de régionalisation et on l'on confrontera les quelques principes dégagés aux enseignements de l'histoire contrastée des processus de régionalisation en Europe et en Asie (section 3).

A l'aide de ce rapide bilan donnant une vision contrastée de la structure de la phase contemporaine de mondialisation nous essayerons de déduire quelques

---

<sup>7</sup> Voir les constats à l'occasion de la dernière rencontre entre la CE et l'ASEAN.

perspectives en matière de dynamique régionale et de développement d'instances supra régionales de régulation (section 4).

Les conclusions que l'on peut tirer de cette contribution devraient permettre de préciser les conditions d'un développement coordonné et non pas antagoniste des espaces régionaux.

## **II - Analyse des formes nationales d'insertion internationale**

On fera dans cette section une rapide synthèse de ce que nous avons appelé les formes nationales d'insertion internationale des économies qui constituent les deux espaces régionaux dont nous voulons comparer la dynamique. On a déjà souligné que la temporalité de ces deux dynamiques est très différente et que les conditions générales des modes de développement influencent les processus de régionalisation. Pour que cette distance temporelle ne biaise pas trop la comparaison des processus nous avons choisi de faire nos tableaux de synthèse à deux dates, le début des années 70, période encore marquée au moins en Europe par des modalités fordistes de développement et la fin des années 90, période où le nouveau régime de croissance « post fordiste » prévalant dans les économies les plus développées a déjà imprimé ses marques. Cela étant, dans les années 70 la zone Europe possède déjà une dynamique régionale spécifique mais son périmètre est encore limitée à 6 pays<sup>8</sup> et la zone asiatique reste encore dans les limbes, tant sur le plan politique qu'économique. Par contre à la fin des années 90 le processus européen est déjà entré dans une nouvelle phase de maturité avec les accords de Maastricht et les conditions d'une intégration monétaire (pour les deux tiers des pays). La période est encore plus cruciale pour l'Asie qui voit avec la crise financière s'intensifier un processus de régionalisation jusqu'alors assez limité à une certaine division régionale des processus productifs et à des accords tarifaires modérés. La crise va poser d'emblée la question d'accords régionaux monétaires et politiques. D'où notre souci dans nos tableaux de synthèse de souligner autant que possible l'avant et l'après 97 pour la zone Asie. La fin de siècle elle-même a son importance spécifique pour la zone euro car s'y mêle à la fois les restructurations qui précèdent l'entrée en fonction de l'Euro, mais aussi les grands mouvements de fusions et acquisitions qui accompagnèrent la bulle financière et les soubresauts de la « nouvelle économie ».

Après cette rapide caractérisation des formes d'insertion entre les années 70 et la fin des années 90 on s'interrogera à la section suivante sur les relations qui s'établissent entre ces économies « nationales », en s'attachant plus particulièrement à suivre les conditions dans lesquelles se développent les processus de régionalisation. On insistera alors sur l'évolution des caractéristiques des processus de régionalisation.

### 1. Le schéma d'analyse des formes nationales d'insertion

L'analyse positive des formes d'insertion internationale d'une économie ou d'un Etat-nation combine une description de la nature effective des transactions (sur quoi portent elles : échanges de biens ou services, échanges d'information ou de savoir, flux financiers) avec une définition de la logique première qui les sous-tend (*logique économique* pour des rapports essentiellement marchands, *logique « politique »* ou régaliennne pour des rapports géopolitiques de pouvoir entre Etats... et *logique citoyenne* pour des rapports internationaux qui s'appuieraient

---

<sup>8</sup>. Le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande ne rejoindront la Communauté Européenne qu'en 1973. cf encadré 1.

essentiellement sur des mobilités ou des affinités entre peuples, liées à des similitudes de leurs us et coutumes, de leurs cultures ou de leur langue). Il n'y a pas en fait une telle partition des transactions entre les diverses logiques qui toutes ont un rôle. Mais si l'on vient rappeler ces trois ordres de l'économie, du politique et du citoyen pour structurer notre analyse des rapports internationaux c'est aussi parce les transformations en cours déplacent le poids relatif et l'articulation de ces diverses logiques. A cet égard un certain renforcement de la logique citoyenne est peut-être une caractéristique des rapports internationaux contemporains.

On a souligné que les rapports internationaux restaient marqués par les rapports entre Etat et citoyens<sup>9</sup>. Cette détermination est à l'origine de l'approche retenue ici qui part des conditions nationales d'insertion. Mais ce qui est plus nouveau est que cette influence de l'ordre citoyen semble se manifester maintenant par une relation plus directe des citoyens à l'international<sup>10</sup>. Leurs interventions transnationales directes (sans médiation des pouvoirs d'Etat) sont devenues dans la période contemporaine une composante importante de la dynamique des rapports internationaux. En témoigne l'action internationale et de plus en plus coordonnée d'un nombre croissant d'ONG (cf. Pianta, Silva, 2003, Waterman 1998) mais aussi la multiplication sur Internet des mouvements dépassant les frontières (cf. Van Aelst, 2002).

L'analyse positive des formes d'insertion internationale d'une économie que nous proposons dans cette première étape peut se synthétiser sous forme d'un tableau distinguant neuf catégories de relations internationales. Le tableau I distingue ainsi trois types d'opérations : 1) des échanges marchands de biens et services, 2) des échanges non marchands d'information et de connaissances, 3) des flux financiers. Chaque opération peut s'inscrire, à titre principal rappelons le, dans une logique économique, politique ou citoyenne. A chaque période historique, renvoyant à un certain ordre mondial et à un certain type de régulation nationale des économies dominantes (constitutives ou parties prenantes de cet ordre mondial), les neuf types de relations internationales désignées sont liées par un ensemble de contraintes légales ou contractuelles, par le poids des pratiques comme par la faible disponibilité des ressources. Pour illustrer cet effet structure on peut rappeler les grands traits de ces formes nationales d'insertion dans la période d'étalon dollar des années où prévalaient des modes fordistes de développement. Les opérations portaient surtout sur les échanges de biens, selon des logiques principalement économique mais aussi politique (plan Marshall et ses suites en Europe et analogue en Asie). Les échanges d'information et de savoir étaient peu développés, si ce n'est à travers des migrations conçues le plus souvent comme définitives. Les flux financiers étaient principalement liés aux échanges de biens et services et aux politiques d'aides. Par contre dans la période « post fordiste » des années 90, les flux financiers ont acquis une autonomie remarquable, qu'ils s'agissent des flux d'investissement direct ou des mouvements de capitaux à court terme. Les opérations du politique sont devenues beaucoup plus spécifiques (technologie, justice, police,...). Les opérations non directement marchandes faisant circuler information et connaissance se sont accrues dans les trois registres économique, politique et citoyen. L'espace citoyen est apparu comme beaucoup plus autonome par rapport aux ordres politiques nationaux, détenteurs des pouvoirs d'état.

---

<sup>9</sup>. Ce rapport entre Etat et citoyens est une dimension trop souvent considérée comme immuable, menant à une approche trop fonctionnaliste de l'Etat comme le signale Purcell (2002).

<sup>10</sup>. Cette logique citoyenne est beaucoup plus présente dans la construction des rapports internationaux d'Etats plurinationaux ou d'Etats ayant des nationaux hors frontières.

**Tableau I**

**Sur les formes nationales d'insertion internationale.**

<b>Logiques :</b> <i>(agents/vecteurs)</i>  ** <i>[type d'objectif]</i>	<b>Economique</b>  <i>(relations de marché, organisations d'entreprises)</i>  ** <i>[profit et/ou richesse nationale]</i>	<b>Politique</b>  <i>(diplomatie, armée, police, justice)</i>  ** <i>[puissance et/ou démocratie ]</i>	<b>Citoyenne</b>  <i>(mouvements associatifs, actions individuelles)</i>  ** <i>[bien être et/ou capital social]</i>
<b>Echanges de biens ou services</b>  <i>Nature des transactions</i>  **  <i>Outils de régulation</i>	Flux commerciaux d'imports et d'exports  **  Accords commerciaux	Aides directes civiles (aides alimentaires) et militaires  **  Alliances, pol. d'aides	Dons directs, actions des ONG, Migrations  **  Associations, ONG, clubs
<b>Echanges n. march. D'information ou de connaissances</b>  <i>Nature des transactions</i>  **  <i>Outils de régulation</i>	Echanges immatériels, information, sciences éducation, santé  **  Accords académiques, culturels, publics et d'entreprises	Relations diplomatiques, Echanges information politique, judiciaire policière et militaire  **  Alliances, accords internationaux, liens internationaux des partis	Echanges culturels, opérations des ONG, Migrations  **  Réseaux d'immigrés, associations avec des liens internationaux, Politiques des ONG
<b>Flux financiers</b>  <i>Nature des transactions</i>  **  <i>Outils de régulation</i>	Paiements, flux d'investissements directs et placements financiers  **  Droits des investissements, droits de propriété	Aides financières mais aussi politiques du taux de change  **  Code fiscal, Réglementations des institutions financières	Aides financières ONG, flux financiers individuels  **  Codes d'éthique, réseaux financement de solidarité internationale, y compris flux maffieux

Les opérations décrites au tableau I sont souvent fonctionnellement liées (comme les transactions financières, contreparties de transactions sur biens et services, opérations reportées en colonne dans le tableau I). Les relations « en ligne » entre opérations répondant à divers ordres sont moins évidentes. On notera que plus les opérations immatérielles et financières deviennent importantes (lignes 2 et 3 du tableau I), plus l'implication des divers ordres semble nécessaire. C'est un peu l'enseignement que l'on peut tirer de la dernière décennie avec les débats sur le droit des investissements directs, la libéralisation des marchés financiers, mais aussi sur les droits de propriété intellectuelle, les codes d'éthique en matière de santé, de justice, de police ou d'environnement. En fait l'extension des opérations immatérielles et financières conduit à une remise en cause des bases traditionnelles de la souveraineté des Etats. La redéfinition de l'articulation entre les trois domaines que cela implique est au cœur des changements institutionnels constituant les nouvelles régulations économiques. D'une certaine façon cela n'est pas nouveau. Dehove (1997) souligne que les grands changements des rapports internationaux qui préludèrent, avec le traité de Westphalie, à la mise en place de la notion moderne de souveraineté des Etats-nations n'ont fait qu'initier un processus récurrent de redéfinition des rapports internationaux et du rôle des Etats. Chang (2002) sur le plan de la compétition économique entre Etats montre bien comment chaque Etat cherchait à préserver l'avantage comparatif que constituait une domination technologique, en interdisant l'exportation de machines pour l'Angleterre du début de la révolution industrielle, en protégeant progressivement les inventions et les marques avec l'instauration des brevets à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Il n'est donc pas étonnant que l'évolution contemporaine des technologies (dites de l'information et de la communication mais aussi les biotechnologies et celles des nouveaux matériaux) comme celle des organisations (avec une division internationale des processus productifs nettement plus marquée) s'accompagne d'un profond renouvellement de la façon dont les trois ordres économique, politique et citoyen participent à la construction des rapports internationaux. Reste à s'interroger plus avant sur les raisons qui conduisent ces reconfigurations à être plus ouvertes aux dynamiques d'union régionale pour répondre à des tensions sur les marchés ou à des situations de crise.

La crise financière de 1997 a ainsi mis en première ligne, dans une région d'Asie de l'Est encore peu structurée, la question des arrangements monétaires et financiers possibles. Notons toutefois que l'existence de fortes préoccupations communes n'est pas le seul élément moteur des processus régionaux. L'Europe des années 50 et 60 voit naître des unions douanières dans le domaine du charbon et de l'acier pour mettre un terme à un antagonisme séculaire dans l'ordre politique entre Etats-nations français et allemands. Le jeu des rapports entre les divers ordres et leur influence sur les dynamiques régionales sont donc divers et susceptibles d'évoluer au cours du temps comme le montrent les mutations des relations de ce même couple franco-allemand dans la conduite de l'Union Européenne. Cette diversité dans le champ politique, qui recouvre de véritables antagonismes historiques constitue un facteur important à la fois de répulsion et d'attraction dans le développement des unions régionales<sup>11</sup>. L'impact des disparités d'ordre économique

---

<sup>11</sup> Le schéma le plus typique est celui où d'anciens belligérants sont d'abord repoussés par tout rapprochement jusqu'à ce que ce rapprochement apparaisse comme la seule solution de déblocage

est plus classiquement au centre de l'analyse des processus régionaux et les données que nous rassemblons ci-après sur les pays européens et asiatiques y insistent de façon prépondérante. A contrario la dimension citoyenne est encore peu présente, faute de savoir apprécier les caractéristiques des mouvements sociaux à même de peser sur les dynamiques régionales.

## 2. Données synoptiques sur les processus régionaux en Europe et en Asie de l'est.

Nous présentons dans les tableaux 2 et 3 quelques données illustrant les formes nationales d'insertion des principaux pays respectivement des régions d'Asie de l'Est et d'Europe, à deux dates si possible, au début des années 70 et à la fin des années 90. Les trois premières colonnes nous informent sur l'importance et la structure des échanges de biens et services. Les colonnes 4 et 5 signalent l'importance relative des flux sortants et entrants d'investissements directs. Les colonnes 6 et 7 donnent respectivement l'importance des dépenses militaires et celle de l'aide extérieure reçue par habitant, variables qui nous informent sur certains aspects de la politique extérieure des pays. Les colonnes 8, 9 et 10 donnent des indications sur le niveau de développement humain du pays, nous informant à la fois sur la société et sur l'importance putative des échanges d'information et de connaissances.

La colonne 11 indique à la fois le niveau de développement du pays en dollar PPA par habitant à la fin des années 90, son taux de croissance entre 1975 et 1999, et le montant du PIB en 1999.

Ces tableaux synoptiques invitent à prendre acte de quelques faits stylisés.

On commencera par la région de l'Asie de l'Est<sup>12</sup>.

Anticipant les effets de la crise financière de 1997, on a pris soin de relever les chiffres des échanges de biens et services avant et après 1996. On constate un net approfondissement des échanges commerciaux entre 1996 et 2001, sauf au Japon où leur importance par rapport au PIB reste voisine de 10% et dans les deux Etats Cités, Hong-Kong et Singapour, où ces taux sont presque quatre fois plus élevés qu'ailleurs. La structure de ces échanges se transforme elle même (col.3) ; le poids des services augmente nettement dans certains pays comme l'Indonésie, la Corée, et Singapour. Si l'on regarde les flux d'investissements directs (col. 4 et 5), leur développement apparaît fort inégal. Assez équilibrés en entrées et sorties depuis tout le temps à Singapour, doublant d'importance pour les entrées en Thaïlande et encore plus en Indonésie, stables mais uniquement entrant aux Philippines. Cela étant l'année 2000 n'apparaît pas marquée par un vaste flux d'IDE lié aux opérations de fusions et acquisitions qui accompagnèrent la montée spéculative des marchés financiers (un phénomène qui ressort de façon très significative en Europe). Les dépenses militaires (col. 6) restent comparativement très faibles dans tous les pays de la zone par comparaison à ce que l'on observe en Europe. Il en va de même du faible montant de l'aide publique (col 7) versée ou reçue selon les cas. Ces deux caractéristiques corroborent le faible poids de l'ordre politique dans les rapports internationaux de la région. L'indicateur de développement humain (col.8) souligne l'importance des écarts restant entre pays à la fin des années 90 : cinq pays sont à la fin des années 90 au niveau de développement humain du Portugal du début des

---

de l'antagonisme latent dont les effets nocifs sont entre temps devenus de plus en plus évident.

<sup>12</sup> Contrairement à ce qui était annoncé l'échantillon de pays ne contient ni le Vietnam, ni Taiwan, faute de trouver en nombre suffisant les statistiques de ces deux pays dans les sources utilisées.

années 70, trois ont rejoint le niveau du Portugal de la fin des années 90 (la Corée, Hong-Kong et Singapour) tandis que le Japon avait un niveau de développement

**Tableau 2**  
**Modalités d'insertion des pays d'Asie de l'est**  
**Des années 70 aux années 90**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Japon</b>											
<b>70</b>	10.6	9.4	29	2,1	0.0	1.0		0.851	22.5 (87)	2.8	24898
<b>96</b>	10.0	9.2	(77)	(77)	(77)		-10.6		30.6		(2.8)
<b>00</b>	10.8	10.2	35	10,1	2.0	1.0		0.928	(96)		4347
<b>Chine</b>											
<b>82</b>	10.5	8.4	11.8	0	2.23	2.7		0.522		0.7	3617
<b>96</b>	20.9	18.8		0.4			1.9				(8.1)
<b>00</b>	25.9	23.2	16.8		0.18	2.1		0.718			990
<b>Hong-Kong</b>											
<b>98</b>	130	129	14	9.7	8.2	-		0.754	14.1 (90)	-	22090 (4.8)
<b>01</b>	144	139	12.6	4.7	12.1	-	0.6	0.880			159
<b>Indonésie</b>											
<b>81</b>	25.9	23.4	3	0	0.8	1.3		0.467	1.6 (88)	0.1	2857
<b>96</b>	25.0	26.1		12							(4.6)
<b>00</b>	46.1	36.1	37.5		11.4	1.1	10.7	0.677			143
<b>Corée</b>											
<b>70</b>	13.8	23.9	14.3	0	0	3.7		0.719	14.1 (90)	2.8	15712
<b>96</b>	29.5	33.5	(76)	(76)	(76)				19.7		(6.5)
<b>01</b>	42.9	40.5	24.7	1.7	2.3	2.8	-1.2	0.876	(96)		407
<b>Malaisie</b>											
<b>74</b>	48.1	49	17.5	0	15	2.6		0.614	7.9 (88)	0.2	8209
<b>96</b>	91.3	90									(4.2)
<b>00</b>	125	105	21.5	2	4.8	2.3	6.3	0.774			79
<b>Philippines</b>											
<b>74</b>	22.9	25.8	23	0	5	1.4		0.649	15.2 (80)	0.2	3805
<b>96</b>	40.4	50	(77)	(77)	(77)				18.7		(0.1)
<b>01</b>	48.1	47	18	0.5	6.3	1.2	9.3	0.749	(90)		77
<b>Singapour</b>											
<b>74</b>	152.3	168.3	1.0	5.1	4.4	4.8		0.719	19.8 (89)	1.1	20767
<b>96</b>	171	159							30.6		(5.3)
<b>00</b>	179	161	16.7	3.1	5	5.3	-0.3	0.876	(96)		85
<b>Thaïlande</b>											
<b>74</b>	22.1	24.5	20.7	0	3.1	2.2		0.603	8.1 (88)	0.1	6132
<b>96</b>	39.3	45.9									(5.7)
<b>01</b>	66.4	60.3	26.7	0.3	7	1.8	16.7	0.757			124

(1) exports de biens et services en % du PIB (source annuaires statistiques du FMI)

(2) imports de bien et services en % du PIB (source : idem 1)

(3) imports de services/imports de biens en % (source : idem 1)

(4) Investissement direct à l'étranger/ total exports en %(source : idem 1)

5) Investissement direct de l'étranger/total imports en % (source : idem 1)

(6) Dépenses militaires /PIB en 1990 et en 1999 en % (source : Rapport mondial sur le développement humain 2001 , PNUD, Nations Unies. Bruxelles, De Boeck &Larcier, 2001.

(7) Aide publique en dollars 1999 par habitant, reçu +, versé - . (source : idem 6)

(8) IDH : indicateur de développement humain (combinant espérance de vie, niveau d'instruction et PIB par tête) en 1975 et en 1999. (source : idem 6)

(9) Population active de plus de 15 ans ayant un niveau de formation supérieur en %. (source : table 14a Annuaire statistique du BIT , 1999), sauf Philippines population de plus de 25 ans , table 14b BIT..

(10) Dépenses de R&D par rapport au PIB, en %, moyenne années 1987-1997 (source : idem 6)

(11) PIB par habitant PPA US dollars 1999/ (tcam 75-99)/ PIB en milliards \$ 1999 / (source idem 6)

humain proche de la majorité des pays européens. Cette hiérarchie se retrouve en matière d'éducation (col.8) à ceci près que le taux de scolarisation dans le supérieur est en Indonésie nettement inférieur à la moyenne des pays comparables...et que celui des Philippines est nettement supérieur<sup>13</sup>. De même l'effort de recherche-développement (col 10) est très discriminant puisque seuls la Corée et le Japon affichent des taux importants.

Au-delà de quelques particularités évoquées, la perception d'ensemble de la zone que donne le tableau 2 est celle d'un ensemble de pays encore nettement « hiérarchisés » en trois niveaux à la fin des années 90, pays qui ont tous connu dans les années 70-99 des taux de croissance importants (voir col. 11 et col. 8), à l'exception notable des Philippines et... du Japon (pays le plus développé de la zone qui a peu profité du relatif essor des pays moins avancés de la région).

Cette structure de la région de l'Asie de l'Est contraste avec celle que présente l'Europe (tableau 3) où la figure dominante est au contraire la relative homogénéité des pays partenaires (voir col.8 pour l'indicateur de développement humain en 1999 et le niveau du PIB par tête en PPA (col 11)).

Le poids des échanges (col.1 et 2) a cru partout, signalant les progrès de l'intégration européenne et l'ampleur de la division régionale des processus productifs. Le phénomène est encore plus marquant pour les petits pays. Là encore deux pays jouent un rôle spécifique, l'Irlande et le Luxembourg, où le poids des échanges est supérieur au PIB. Les flux d'investissement direct (col.4 et 5) font ressortir les particularités de l'an 2000 en Europe où les opérations de fusions acquisitions furent nombreuses. Les pays hors zone Euro (qui figurent au bas du tableau 3) se distinguent par l'importance relative des investissements directs reçus<sup>14</sup> en 2000. Les montant d'aides par tête (col 7.) sont importants, en regard de ceux observés en Asie de l'Est (c.f. tableau 2), avec des pays sensiblement plus généreux que d'autres comme le Danemark et les Pays Bas. L'évolution des dépenses militaires (col.6) témoigne de la fin de la guerre froide en présentant une assez nette baisse du budget militaire par rapport au PIB.

---

<sup>13</sup>. En notant bien toutefois que la définition au tableau 2 ne porte pas sur la scolarisation dans le supérieur de la population active de plus de 15 ans mais sur la population de plus de 25 ans.

<sup>14</sup>. Mais c'est aussi le cas de l'Irlande et de la Belgique.

**Tableau 3**  
**Modalités d'insertion des pays européens EU15 :**  
**Des années 70 aux années 90**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
<b>Autriche</b>	<b>70</b>	30.2	29.4	20	1	2.8	1.0		0.839	12.1		25089
	<b>00</b>	50.1	51.1	43	8.6	12.6	0.9	-67	0.921	(90) 8.6 (96)	1.5	(2.0) 208
<b>Belgique</b>	<b>70</b>	51.7	49.2	21	1	4			0.845	22		25443
	<b>00</b>	86.3	83.0	(75) 24.5	(75) 140	(75) 144	2.4 1.4	-77	0.935	(89)	1.6	(1.8) 248
<b>Finlande</b>	<b>70</b>	24.7	26.2	15	(75)	(75) 1			0.835	16.9		23096
	<b>00</b>	42.9	33.6	.3 (75) 26.6	0 52	28.4	1.6 1.2	-84	0.925	(88) 20.6 (95)	2.8	(1.9) 130
<b>France</b>	<b>70</b>	15.1	15.3	28	(75)	(75) 3	3.6		0.846	14.6		22897
	<b>00</b>	28.7	27.2	(75) 21	2 57	14	2.7	-99	0.924	(89) 22.1 (96)	2.3	(1.7) 1432
<b>Allemagne</b>	<b>70</b>	20.4	18.6	21	3	4	2.8		0.905	18.7		23742
	<b>00</b>	33.7	33.3	27	9	38	1.5	-69	0.921	(95)	2.4	(1.0) 2112
<b>Grèce</b>	<b>70</b>	9.6	16.7	14	0	6	4.7		0.800	11.4		15414
	<b>00</b>	25.0	32.9	(76) 37	(76) 79	(76) 3.6	4.9	-19	0.881	(89) 20.9 (95)	0.5	(1.4) 125
<b>Irlande</b>	<b>70</b>	34.5	43.0	11	0	1			0.816	17.5		25918
	<b>00</b>	94.9	80.7	(74) 60	(74) 5.4	(74) 47.5	1.3 0.8	-66	0.916	(89) 27.1 (96)	1.6	(3.8) 93
<b>Italie</b>	<b>70</b>	16.1	16.0	25	1	3.8	2.1		0.827	7.2		22172
	<b>00</b>	28.4	27.2	24	90	5.7	2.0	-33	0.909	(90) 10.1 (96)	2.2	(2.1) 1171
<b>Luxembourg</b>	<b>70</b>	95.6	85.5	74					0.826	10.1		42769
	<b>00</b>	154.2	131.4	125			0.9 0.8	-281	0.924	(89) 14.0 (96)	-	(3.8) 19
<b>Pays Bas</b>	<b>70</b>	43.5	46.2	24	9.5	4.7			0.860	19.7		24215
	<b>00</b>	67.2	62.4	29	33.7	30	2.6 1.8	-203	0.931	(89) 23.9 (96)	2.1	(1.7) 394
<b>Portugal</b>	<b>70</b>	21.6	26.5	31	0	3	2.7		0.735	6.7		16064
	<b>00</b>	31.8	43.1	(75) 19.3	(75) 31	(75) 16.6	2.2	-28	0.874	(89) 11.2 (97)	0.6	(2.9) 114
<b>Espagne</b>	<b>70</b>	12.5	13.6	16	2	4			0.817	5.5		18079
	<b>00</b>	30.0	32.2	(75) 20.7	(75) 46.5	(75) 24.4	1.8 1.3	-	0.908	(90) 22.9 (97)	0.9	(2.1) 596

Danemark	70	27.2	30.1	22 (75)	1 (75)	3 (75)	2.1		0.866	26.6 (96)		25869 (1.6)
	01	48.2	37.9	50	54.5	80.7	1.6	-331	0.921		2.0	174
Suède	70	23.7	24.0	30.6	3.1	1	2.6		0.862	21.9 (89)		22636 (1.2)
	00	47.2	41.8	32.4	46	30.6	2.1	-190	0.936	27.0 (97)	3.8	239
Royaume-Uni	70											22093 (2.0)
	01	22.3	21.5	36	8.3	4.8	4.0		0.839	22.8 (96)	2.0	1442
		27.2	29.8	29.9	93.7	36.4	2.5	-57	0.923			

Notes : voir tableau 2

L'indicateur de développement humain (col.8) souligne, comme on l'a noté, la proximité des niveaux de développement humain des pays de l'Union Européenne à la fin des années 90, avec toutefois un certain décalage des pays méditerranéens. Les niveaux d'éducation au milieu des années 90 (col.9) confirment cette relative homogénéité, en présentant des taux voisins de 20% de personnes ayant un niveau de formation supérieur dans la population active et les quelques écarts observés ne correspondent pas aux pays méditerranéens précités<sup>15</sup>.

Les disparités paraissent nettement plus marquées à l'encontre des pays du bassin méditerranéen pour ce qui est des dépenses de R&D (col.10), rappelant indirectement que la proximité des pays de l'union n'implique pas l'absence de spécialisations et hiérarchies (que nous préciserons ci-après en considérant le commerce intra branche).

Nous retiendrons néanmoins de ces tableaux synoptiques que l'Europe et l'Asie de l'Est, tout en réunissant pareillement des pays de poids inégaux (cf col.11), se distinguent encore en premier lieu en 1999 par leur plus ou moins grande homogénéité en termes de niveau de développement et de formation mais qu'ils sont tous fortement engagés dans les échanges internationaux (à l'exception finalement du Japon) comme ils participent aux flux d'investissements directs mais de façon nettement plus marquée en Europe (même si l'on doit faire abstraction du caractère exceptionnel de l'année 2000). Cette dynamique d'ouverture aux échanges et aux investissements a sans doute contribué à la croissance des deux zones (sans que nous cherchions ici à préciser l'effet net de l'ouverture) avec, dans le cas de l'Europe, un léger effet de rattrapage (sauf pour la Grèce) et pour l'Asie de l'Est un fort effet de rattrapage (à l'exception notable des Philippines).

La lecture des formes nationales d'insertion proposée a été essentiellement économique. Certes une grande différence d'une région à l'autre tient à l'existence d'accords politiques d'intégration. La Communauté Européenne est sur ce plan assez avancée, du marché unique à l'union monétaire (voir encadré 1).

<sup>15</sup> L'Italie, l'Autriche et le Portugal constituant des exceptions notables.

**Encadré 1**  
**CHRONOLOGIE DE L'UNION EUROPEENNE**

**- 18 avril 1951**

Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

**- 25 mars 1957**

Traité de Rome instituant le Marché commun et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) entre six pays : Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et la République fédérale allemande (RFA).

**- 4 janvier 1960**

Constitution de l'Association européenne de libre-échange (AELE) entre la Grande-Bretagne, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse et le Portugal.

**- 30 janvier 1962**

Entrée en vigueur de la politique agricole commune (PAC).

**- 1<sup>er</sup> juillet 1968**

Création de l'Union douanière entre les Six.

**- 1<sup>er</sup> janvier 1973**

Le Danemark, l'Irlande et la Grande-Bretagne rejoignent la Communauté économique européenne (CEE).

**- 10 mars 1979**

Création du système monétaire européen (SME) et naissance de l'écu.

**- 1<sup>er</sup> janvier 1981**

Entrée de la Grèce et le 1<sup>er</sup> janvier 1986 de l'Espagne et du Portugal, pour former l'Europe des Douze.

**- 17 et 28 février 1986**

Signature de l'Acte unique européen prévoyant la création d'un marché unique qui entrera en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

**- 16 décembre 1991**

Premiers accords d'association entre la CEE et la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, des accords similaires sont signés dans les autres pays d'Europe centrale.

**- 7 février 1992**

Signature du traité de Maastricht qui institue l'Union européenne (UE)

**- 1<sup>er</sup> janvier 1993**

Le grand marché unique entre en vigueur

**- 1<sup>er</sup> janvier 1995**

Entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (Europe des Quinze).

**- 1<sup>er</sup> janvier 1999**

L'euro devient la monnaie unique des onze Etats sélectionnés en mai 1998

**- 1<sup>er</sup> janvier 2002**

Mise en circulation de l'euro dans les douze pays de l'UE.

Les pays européens ne sont pas tous intégrés au même niveau et trois pays du tableau 3 ne font pas partie de la zone euro. Les dates d'adhésion diffèrent aussi. Mais en regard l'institutionnalisation du processus d'intégration régionale en Asie de l'Est est restée très limitée à quelques accords de libre échange peu contraignants. On a déjà noté que la crise financière a sur ce point changé les mentalités et les

volontés politiques, ouvrant la voie à des accords plus fermes et à une institutionnalisation plus poussée d'un processus d'intégration encore jeune, comparé à celui de l'union européenne. On reviendra section IV sur cette orientation. A ce stade certaines des variables relevées aux tableaux 2 et 3 fournissent quelques indications sur le poids de cette logique politique. L'importance des dépenses militaires, de l'aide ou des investissements directs, entrants et sortants, renvoie assez largement à l'ordre politique, même si les interprétations peuvent en être variées. Enfin la taille des pays (donnée col.11 des tableaux 2 et 3) est un indicateur géo-politique qui structure fortement les processus régionaux. Dans cet espace du politique les deux régions analysées présentent des configurations spécifiques que l'on ne peut réduire à une opposition entre zones hiérarchisée et égalitaire. Tout au plus peut-on dans les deux régions reconnaître à chaque fois deux zones d'influence, centrées sur les pays ayant le plus de poids en terme géopolitique (combinant taille économique et puissance militaire). En Europe les positions respectives du Royaume-Uni d'un côté, de l'Allemagne et de la France de l'autre constituent sur nombre de sujets une ligne de division classique, la position des autres pays européens (scandinaves ou méditerranéens) variant selon les sujets. En Asie de l'Est les lignes de clivage politique pourraient plus immédiatement se lire entre ensembles de pays ayant des niveaux de développement différents. Ces antagonismes existent bien mais ils sont très liés au processus d'intégration économique. En fait les dimensions géo-politiques du Japon et de la Chine mettent leurs différentes stratégies sur le devenir politique de la région au cœur des luttes d'influence de la zone, avec la particularité, par rapport à la division européenne, de concerner des pays ayant des niveaux de développement très différents (ce qui peut augmenter les divergences). Dans ces luttes d'influence l'histoire a laissé des traces, imprimé des tendances<sup>16</sup>, mais les communautés citoyennes jouent aussi un rôle (voir l'importance des réseaux de communautés chinoises dans les flux d'échanges et d'investissement en Asie de l'Est, cf encadré 2), ce qui nous invite à faire un point rapide sur la dimension citoyenne dans ces deux constructions régionales.

---

<sup>16</sup> Ce qui peut se traduire par des antagonismes durables mais aussi par une volonté politique précisément de dépasser certains blocages historiques en renforçant des liens régionaux.

**Encadré 2**  
**La place de la diaspora chinoise dans l'intégration régionale de l'Asie de l'Est**

La diaspora chinoise installée en Asie de l'Est a un poids économique estimé à quelques 200 milliards de dollars. Elle contribue aux 2/3 des investissements directs étrangers (IDE) réalisés en Chine. En 2001 la Chine a accueilli 27 milliards d'IDE. Ces chinois « Huaqiao » sont pour la plupart originaires de 3 provinces méridionales maritimes, le Fujian, le Guangdong et l'île de Hainan, toutes zones en forte expansion. Cette diaspora chinoise compte 28,75 millions de personnes dans les pays de l'ASEAN (22,3 millions à Taiwan et 6,9 millions à Hong-Kong). Singapour est chinois à 75% et fournit à lui seul 77% des IDE de l'ASEAN vers la Chine. Tous ces investissements drainent avec eux des technologies modernes vers les provinces méridionales de la Chine qui sont en forte croissance. S'y ajoutent des contacts personnels. En 2001, 10 millions de touristes chinois ont visité l'Asie du sud-est !. Dans les pays où la diaspora chinoise est peu importante, elle contrôle néanmoins une large part de l'économie du pays. En Indonésie elle ne représente que 2,8% de la population mais contrôle 60 à 70% de l'économie du pays. En Malaisie où elle ne représente que 29% de la population, elle contrôle 60% du capital ; en Thaïlande, 13% de la population mais dirige 80% des grands groupes. Dans ces 3 pays entre 60 et 90% de la capitalisation boursière relève de la diaspora chinoise.

L'intégration économique de l'Asie de l'Est passe donc largement par les activités de la diaspora chinoise de l'Asie du sud-est. Cette action n'a pas toujours contribué à stabiliser les économies de la région ; la fuite des capitaux en Indonésie en 1997 par exemple a accéléré l'effondrement de la monnaie locale.

Source : d'après Dorléans B. « Derrière l'irrésistible essor de la Chine, la plus puissante diaspora du monde » *CCE International*, n°502, juin-juillet 2002.

Dans les données retenues aux tableaux 2 et 3 l'importance du nombre de personnes ayant reçu une formation supérieure, comme l'importance des échanges de services (qui impliquent le plus souvent des contacts personnels internationaux<sup>17</sup>) donnent une première idée de l'importance relative des populations qui par leur formation ou leur emploi sont susceptibles d'avoir une opinion personnelle sur les rapports internationaux. On pourrait ajouter un indicateur de diffusion d'internet comme le nombre d'ordinateurs reliés à internet pour 100 habitants.(voir tableau 4). Si l'on s'en tient à de tels indicateurs on retrouve peu ou prou les caractéristiques régionales que suggérait l'analyse rapide des formes d'insertion économique. Mais si l'on tient compte d'un indicateur pertinent dans le monde contemporain traduisant l'importance et l'origine des communautés étrangères dans chaque pays, on introduit pour chaque zone une dimension nouvelle (même si, caractéristique commune aux

<sup>17</sup> L'importance du capital étranger dans le pays, saisi à travers les investissements directs entrants pourrait constituer un indicateur similaire.

deux zones, la mobilité des capitaux y est plus favorisée que celle des travailleurs). On a déjà évoqué le rôle des communautés chinoises (nettement accentué par la position de Taiwan et d'Hong-Kong) pour l'Asie de l'Est. Il faut signaler à cet égard le poids particulier en Europe de communautés étrangères, d'origine non communautaire, venant en particulier des pays du Maghreb, de la Turquie et des pays de l'Est (voir tableau 4). Ces éléments influencent les dynamiques d'élargissement et d'association sur l'agenda immédiat de l'Union Européenne.

La lecture des dimensions politiques et citoyennes que nous venons d'esquisser reste très partielle mais elle complète utilement la caractérisation précédemment faite sur le plan essentiellement économique des tableaux 2 et 3, ouvrant à une analyse structurelle des formes nationales d'insertion<sup>18</sup>.

Nous pouvons à partir de cette caractérisation (en gardant à l'esprit les trois dimensions précitées même si la visée de l'intégration économique prédomine) chercher à préciser les dynamiques plus spécifiquement induites par les processus de régionalisation.

**Tableau 4**  
**Sur les conditions politiques et l'activité citoyenne**  
**En Asie de l'est et en Europe**

ASIE 'EST	1	2	3	4
Japon	49.0	6	5	7.3
Chine	0.1	5	2	21.8
Hong-Kong	33.6	-	-	-
Indonésie	0.2	4	8	8.0
Corée	4.8	6	3	5.9
Malaisie	2.4	2	5	10.4
Philippines	0.4	6	7	11.3
Singapour	72.3	2	2	6.5
Thaïlande	1.6	4	3	
<b>EUROPE</b>				
<b>Autriche</b>	84.2	6	7	26.8
<b>Belgique</b>	58.9	6	7	23.3
<b>Finlande</b>	200.2	6	8	36.5
<b>France</b>	36.4	6	7	10.9
<b>Allemagne</b>	41.2	6	7	30.9
<b>Grèce</b>	16.4	6	7	8.7
<b>Irlande</b>	48.6	5	8	12.0
<b>Italie</b>	30.4	6	8	11.1
<b>Luxembourg</b>	49.5	6	6	16.7
<b>Pays Bas</b>	136.0	6	7	36.0
<b>Portugal</b>	17.7	6	8	18.7

<sup>18</sup> Une caractérisation plus précise des ordres politique et citoyen permettrait une comparaison systématique des formes de relations internationales analogue à celle développée de façon intéressante par Théret (1997).

<b>Espagne</b>	21.0	6	7	28.3
Danemark	114.3	6	8	37.4
<b>Suède</b>	125.8	6	7	42.7
<b>Royaume-Uni</b>	57.4	6	8	18.4

- 1) Ordinateurs reliés à internet pour 1000 habitants en 2000.
- 2) Droits de l'homme (nombre de conventions internationales signées sur les six considérées)
- 3) Droits des travailleurs (nombre de conventions signées sur les huit considérées)
- 4) % de femmes parlementaires (chambre basse ou unique en mars 2001)

source : Rapport Mondial sur le développement humain , PNUD , 2001

### **III - Sur les processus de régionalisation**

La vision synoptique des formes nationales d'insertion donnée dans la section ci dessus sur quelques vingt ans renvoie de façon schématique à deux processus d'intégration régionale assez différenciés. Dans l'un de ces processus, des pays ayant un même niveau de développement s'associent par une série d'accords commerciaux de plus en plus nombreux et exigeants, tout en intégrant progressivement des pays tiers (voir encadré 1) qui assez rapidement rattrapent le niveau moyen de la communauté, ouvrant la voie à une nouvelle phase d'élargissement. On parlera d'union de type E. Dans l'autre processus des pays ayant des niveaux de développement différenciés organisent une division « hiérarchisée » du travail et le développement de cette zone (largement impulsée par les stratégies des firmes de la région) se traduit par l'entrée de pays émergents tandis que les autres pays partenaires ajustent en conséquence vers le haut leur spécialisation. Cette dynamique de croissance et de transferts technologiques, qualifiée de modèle du vol d'oies par référence à son caractère hiérarchique a été d'emblée appliquée à l'Asie de l'Est et à la délocalisation des entreprises japonaises, accompagnant l'essor rapide de cette économie (voir encadrés 3). On parlera d'union de type A.

### **Encadré 3**

#### **La relative permanence de l'organisation en vol d'oies de l'industrie électronique en Asie de l'Est**

Le modèle d'organisation mis en avant par Akamatsu a une forte dimension sectorielle. De fait, la validité du schéma retrace surtout la structure de l'organisation des productions du secteur électronique pour lequel l'Asie se situe au 1<sup>er</sup> rang de l'économie mondiale. En 1999 l'Asie a réalisé 45% de la production électronique devant les Etats-Unis 38% et l'Union européenne 19%. Dans cette création de valeur dans le secteur de l'électronique les rôles sont assez hiérarchisés. Le Japon concentre l'essentiel des activités de Recherche&Développement et d'innovations, la Corée joue un rôle secondaire en la matière. Taiwan, Singapour et la Corée sont plutôt spécialisés dans la production de composants critiques (fonderie des semi-conducteurs) et les pays l'ASEAN (Philippines, Malaisie, Indonésie et Thaïlande) sont plutôt concernés par des activités d'assemblage et de tests de produits finis. La Chine appartient à ce dernier groupe, mais d'une part sa quantité de production s'est fortement accrue et d'autre part on assiste à une véritable montée en gamme de la Chine dans le domaine des semi-conducteurs. Ceci correspond à un passage pour ce dernier pays du 3<sup>ème</sup> rang au second rang. Cette région de l'Asie de l'Est qui constitue un véritable atelier de production électronique reste assez déséquilibrée car la taille de ses marchés pour les produits de la filière reste des plus modestes : soit 14% du marché mondial, loin derrière les Etats-Unis 36% et l'Europe 22%.

L'adhésion de la Chine à l'OMC devrait favoriser une extension des marchés asiatiques tout en confortant la montée en régime de la Chine dans la hiérarchie des niveaux de production. Cette dernière évolution va se trouver renforcée par l'ouverture de la Chine aux flux d'investissements directs de processus de fabrication d'un niveau technologique plus élevé. Toutes ces évolutions ne remettront pas fondamentalement en cause à moyen terme la structure « en vol d'oies » de la production électronique asiatique. La croissance continue des marchés asiatiques, qui contraste avec la récession des marchés occidentaux, mettra un certain temps à équilibrer le commerce de la zone et l'Asie restera pour la prochaine décennie un véritable atelier dans la filière électronique. (source : d'après un article de **Revue Asie Stratégies**, revue régionale du réseau des Missions économiques du Ministère des finances, 21 mars 2002, n° 102.

(Part de l'électronique dans les exportations en 2000 : Philippines : 30%, Singapour : 53%, Malaisie : 34%, Taiwan : 33%, Thaïlande : 25%, Corée : 30%, Chine : 14%, Indonésie : 12%, Hong Kong : 7%).

Ces deux schémas de développement restent des idéaux types peu réalistes mais ils permettent d'apprécier les dynamiques des intégrations régionales en Asie de l'Est et en Europe. De fait nombreuses sont les questions que pose l'éventuelle stabilité de ces idéaux types et cela constitue autant de questions sur les dynamiques réelles des processus d'intégration en Europe et en Asie de l'Est.

La stabilité des deux modes de développement va essentiellement dépendre de la façon dont vont s'effectuer les phénomènes de rattrapage en leur sein. On parlera essentiellement de rattrapage économique, sans exclure a priori que la stabilité des modes de développement régional puisse nécessiter certain rattrapage dans l'ordre politique ou citoyen.

Un des tout premiers effets de l'intégration dans le champ des échanges internationaux, qui caractérise les pays des deux zones, est celui du rattrapage des économies les moins avancées. Cette problématique d'analyse des effets de la régionalisation sera étendue à quelques questions connexes. L'inventaire rapide des divers processus liés aux dynamiques régionales nous permettra à la section suivante de faire un rapide bilan des deux processus de régionalisation et de leurs effets.

### 1. Sur les effets de rattrapage

On a dit que ces effets de rattrapage avaient été dans les deux dernières décennies assez modérés en termes de niveau de développement économique en Europe mais soutenus en Asie. Rappelons rapidement le principe.

Le schéma le plus simple du rattrapage économique d'un pays dont les coûts unitaires de production sont moins élevés que ceux de ses partenaires commerciaux n'implique aucun autre accord particulier que celui d'une concurrence par les prix dans un univers de concurrence imparfaite où cet avantage prix permet d'accroître régulièrement ses parts de marché. Il s'ensuit une augmentation de la valeur ajoutée dégagée par le pays en question, surplus qui peut être consacré à l'investissement et/ou aux salaires. Ces investissements et salaires peuvent permettre d'améliorer les techniques de production (meilleures machines, meilleure main d'oeuvre, meilleure organisation) produisant des gains de productivité mais conduisant aussi souvent à une hausse des salaires, voire des profits, conduisant à une hausse des coûts unitaires de production, qui réduit l'avantage prix des productions du pays et partant sa vitesse de rattrapage. Dans ce scénario, sans circulation des capitaux et sans transferts technologiques, l'avantage prix se réduit au fur et à mesure que l'économie rattrape effectivement le niveau de développement des partenaires.

Mais dans un monde ouvert à la circulation des informations, des savoirs et des capitaux, ce processus peut se trouver transformé de plusieurs façons. Des investissements directs peuvent venir à un stade précoce tirer parti des avantages en termes de coûts unitaires de production, des flux de capitaux peuvent permettre aux entreprises en place d'accroître encore plus rapidement leur surplus de valeur ajoutée. Enfin des apports d'informations et de connaissances (liés à des migrations, à des politiques de formation à l'étranger ou d'échanges d'information et de transferts de connaissance) vont poser plus rapidement les questions d'éventuelles améliorations des processus productifs.

Une « Union Régionale » régule d'une façon ou d'une autre ces processus de rattrapage par exemple en favorisant des investissements directs ou des transferts

de savoir. Pour une union de type A il faut que ces transferts ou les rythmes autonomes de rattrapage maintiennent les positions relatives des pays sur les divers marchés. La synchronisation de ces progressions sur les divers marchés semble a priori délicate à réaliser, que les régulations soient assurées par des gouvernements ou par des firmes multinationales. La stabilité de ce modèle de développement régional est donc a priori assez problématique (sans parler des problèmes de change, ni surtout des stratégies des entreprises extérieures à la zone). Dans les faits, ce qui a permis de donner un certain réalisme à ce schéma à propos de l'Asie de l'Est a été son caractère très sectoriel. De fait la régulation du modèle devient moins problématique si elle concerne essentiellement une industrie qui joue par ailleurs un rôle moteur dans l'ensemble de l'économie. Tel est bien le cas des industries électroniques dans le développement récent de la zone Asie de l'Est (voir l'encadré 3).

Ce schéma sectoriel leader n'a pas a priori d'implication spécifique directe dans l'ordre politique et citoyen. En fait le schéma d'union régionale hiérarchisée développée en Asie de l'Est va de pair avec des taux d'épargne importants (cf tableau 5), au moins pour les pays les moins développés de la région. Selon les cas cette épargne implique une intermédiation financière importante... dont la crise de 1997 a montré la fragilité. Mais cette fragilité est largement engendrée par les interactions avec les activités (industrielles et financières) en provenance d'autres zones, en l'occurrence des Etats-Unis, eux-mêmes fortement impliqués dans le développement international de ces deux « industries » majeures que sont l'électronique et la finance.

Si l'on considère maintenant une union régionale de type E, où les pays ont des niveaux de développement semblables, qui intègre des éléments moins développés, il est dans la logique d'une telle union de favoriser un rattrapage rapide. Ceci implique de faciliter les investissements et les transferts nécessaires. Cela peut aussi impliquer que les productions des pays soient assez complémentaires, sans se distinguer par des technologies plus ou moins élevées, ni des intensités capitalistiques très différentes. Mais si ces zones, comme c'est le cas pour l'Europe, rassemblent des pays sans grande spécialisation, la régulation de telles alliances va combiner une organisation autoritaire de la production (ce fût le cas pour le charbon et l'acier, première étape de la Communauté Européenne, puis pour la politique agricole commune) avec des échanges différenciés intra branche (des automobiles contre des automobiles). De fait l'Union Européenne a vu se développer dans les années 80 et 90 ces échanges intra branche (voir tableau 5). C'est en développant des échanges basés sur une compétitivité hors-prix que l'union régionale de type E tire parti d'une des caractéristiques majeures des modes de développement contemporain, la différenciation des marchés. Mais le modèle ne réussit pas néanmoins à réduire très rapidement les écarts de développement. On a vu que la dynamique de rattrapage y avait été modérée. Hormis l'exemple de l'Irlande qui dans les années 90 a joué un rôle particulier dans la stratégie mondiale des entreprises de biens d'équipements électroniques<sup>19</sup>, le rattrapage du Portugal, de l'Espagne sont

---

<sup>19</sup> Une taxation des bénéfices des sociétés particulièrement faible -10% là où la moyenne européenne était plutôt de 25 à 30% - a permis à l'Industrial Development Authority IDA d'attirer un quart des investissements américains en Europe entre 1985 et 2000, favorisant des activités de transit et de perfectionnement qui portèrent les taux d'export et d'import à respectivement 95% et 81% du PIB en 2000 (voir tableau 3, colonne 1 et 2).

restés mesurés et la Grèce a stagné. Cela s'est accompagné d'une spécialisation fine dans les échanges intra-branches des pays moins développés vers les produits de moindre qualité (et non vers des gammes de produit différenciés) (voir Fontagné, Freudenberg et Péridy, 1998). Le maintien de ces écarts entre pays européens montre les limites d'un schéma de développement régional égalitaire de type E, une limite très présente dans la perspective d'un élargissement de l'union européenne vers des pays ayant des niveaux de développement bien inférieurs. Cet avertissement est d'autant plus significatif que l'intégration européenne, à la différence de l'Asie de l'Est, s'appuyait fortement sur des mécanismes de régulation institutionnels (et non plus sur les seules stratégies d'entreprises). Des fonds structurels visaient à favoriser un rapide rattrapage. Une autre difficulté de ce modèle tient à la nécessité d'un certain rattrapage dans l'ordre politique et citoyen. Le maintien de divergence en matière de protection sociale et de salaire a un effet déstabilisant en maintenant à l'intérieur de l'union des avantages-prix plus ou moins significatifs.

On voit donc à l'épreuve que ces schémas d'union régionale A et E sont sources de tensions aussi diverses dans chaque cas que différentes d'une union à l'autre.

Mais l'inventaire des tensions potentielles et effectives ne s'arrête pas aux schématisations simples discutées ci-dessus.

Plusieurs autres dimensions doivent être prises en compte qui ont trait aux interactions avec les pays extérieurs à la région et à l'extension du domaine des transactions vers les échanges immatériels et financiers.

**Tableau 5**  
**Sur les conditions de rattrapage économique**  
**En Asie de l'Est et en Europe.**

Asie Est	1	2	3	4
Japon	31-28	<b>32-26</b>	<b>26.9</b>	<b>4.5</b>
<i>Chine</i>	<b>35-40</b>	<b>35-37</b>	-	-
<b>Hong-Kong</b>	34-32	35-28	-	-
<b>Indonésie</b>	38-26	24-18	-	-
<b>Corée</b>	24-31	32-29	12.9	2.1
<b>Malaisie</b>	33-47	30-26	-	-
<b>Philippines</b>	24-24	29-18	-	-
<b>Singapour</b>	38-50	46-31	-	-
Thaïlande	23-31	29-23	-	-
Europe				
<b>Autriche</b>	26-22	25-24	39.8	14.3
<b>Belgique</b>	21-26	23-21	41.7	23.6
<b>Finlande</b>	27-28	27-20	23.6	7.2
<b>France</b>	22-22	24-20	46.6	21.5
<b>Allemagne</b>	22-21	23-22	46.9	18.7
<b>Grèce</b>	27-19	29-23	10.2	3.2

<b>Irlande</b>	16-25	29-24	31.6	8.2
<b>Italie</b>	26-20	25-20	37.5	14.5
<b>Pays Bas</b>	18-28	23-23	40.7	18.4
<b>Portugal</b>	27-19	30-28	24.4	10.8
<b>Espagne</b>	22-22	23-25	36.3	17.8
Danemark	17-23	20-21	31.2	9.1
<b>Suède</b>	20-23	21-18	34.7	10.0
<b>Royaume-Uni</b>	18-15	19-17	46.6	17.1

Col.1 : Taux d'épargne brute en % du PIB en 1980 et en 2000

Col 2 : taux d'investissement brut en % du PIB en 1980 et en 2000

Col.3 : Importance du commerce intra-branche de qualité

Col 4 : Importance du commerce intra-branche de variété

Source : col.1 et 2 pour l'Europe, European Economy vol n° 4/2003 ; col.3 et 4 : Fontagné, Freudenberg et Péridy, 1998.

## 2. Des régions ouvertes, des échanges plus complexes

Les régions de type A et de type E ne suivent pas les mêmes dynamiques. Par essence une union régionale entre partenaires de même niveau de développement aura tendance à développer les formes politiques et institutionnelles favorisant une croissance équilibrée des partenaires et un rattrapage rapide des nouveaux entrants.

A l'opposé une région de type A s'en remettra aux stratégies de localisation et de transferts des savoirs des entreprises, libéralisant progressivement les marchés au gré des industries concernées. Cette dichotomie a des limites évidentes et l'ouverture progressive des marchés nécessite certaines coordinations gouvernementales dans une région de type A. De même l'institutionnalisation des mécanismes de rattrapage pour favoriser une cohésion régionale dans l'union de type E laisse des marges aux entreprises internationalisées (à l'échelle de l'ensemble de la région) pour tirer un avantage durable de différences de coûts salariaux. Mais surtout les régions sont ouvertes avec l'extérieur et les différences de nature entre les deux types de région, que nous avons distingués, impliquent des dynamiques de développement et d'extension de ces unions assez différentes, même si in fine elles aboutissent à une relative convergence des deux types d'union régionale vers une même forme hybride et « faible » de régionalisation.

On distinguera les conditions d'entrée dans une union régionale et les relations de l'union avec les pays ou régions extérieures.

Pour les régions de type A l'intégration de nouveaux membres dépend essentiellement de la division des processus productifs des industries considérées. Une région de type A s'établit et se développe autour d'un noyau d'activités qui permettent cette organisation hiérarchique. Cela implique que chaque niveau requiert certains savoirs et capitaux. Si l'industrie ne dépend que d'une concurrence sur le coût salarial d'une main d'œuvre sans qualification aucune hiérarchie ne peut réellement s'établir. L'Asie de l'Est s'est structurée principalement autour des industries électroniques (voir encadré 3), il eût été difficile de le faire autour de l'industrie textile (faible coût d'entrée et main d'œuvre peu qualifiée) ou chimique (fort coût d'entrée que seuls les pays pétroliers ont pu envisager pour élargir leur spécialisation). L'entrée de nouveaux membres est largement conditionnée par cette capacité à intégrer ce schéma de division régionale hiérarchisée des processus

productifs. Cela n'implique pas des conditions strictement économiques, ni des exigences formelles sur la qualification de la main d'œuvre. Les réseaux, le capital social peuvent jouer un rôle majeur dans cette intégration aux filières de production. On a déjà évoqué le rôle des communautés chinoises expatriées en Asie du sud-Est (cf encadré 2). On pourrait aussi mentionner les liens académiques et les études à l'étranger. Mais ce dernier point attire l'attention sur un autre élément déterminant dans la dynamique régionale : les contacts avec les pays n'appartenant pas à la région. De fait la division des processus productifs dans les industries électroniques en Asie de l'Est ne peut se comprendre sans référence aux interventions des entreprises américaines du secteur. Les Etats-Unis sont en effet les concurrents directs des entreprises d'Asie de l'Est et les phénomènes de réseau ont d'autant plus facilité une intégration croisée de certaines entreprises asiatiques dans les réseaux de production américains que la construction politique de la région d'Asie de l'Est fût essentiellement marquée par une politique d'alliances avec les Etats-Unis dans l'après guerre contre la menace communiste dans la région. La formation de l'APEC, instance de coopération entre les deux rives du Pacifique, est le résultat direct de cette pression politique.

En résumé l'évolution d'une région de type A est largement conditionnée par l'ossature sectorielle qui en constitue l'élément moteur. La régulation de cette croissance peut répondre aux stratégies de délocalisation des entreprises (avec le soutien des pouvoirs publics, comme en a donné l'exemple le MITI japonais dans les années 80). Cela étant cette régulation reste exposée aux aléas de la concurrence d'entreprises du même secteur en provenance de pays extérieures à la zone. Cette possibilité est d'autant plus réelle qu'il existe des réseaux de personnes (soit de communautés ethniques, soit de collègues universitaires) qui favorisent des transferts de connaissances et d'investissements financiers qui viennent concurrencer les transferts internes à la zone (sur cette insertion des entreprises américaines en Asie de l'Est cf. Borrus et Zysman, 1997). A une époque de relative libéralisation des investissements à l'étranger, sans avantages décisifs aux pays membres de la région en question, cette concurrence extra régionale peut avoir des effets déstabilisants. Elle intensifie la concurrence entre capitaux et peut discriminer entre pays de même niveau. En soi ces perturbations réduisent fortement les capacités de la zone à resserrer les bases proprement politiques de l'alliance régionale. La libéralisation des échanges de services et des droits d'investissement qui caractérise la période contemporaine (voir tableau 2) accentue fortement ces effets de concurrence. Dans des schémas régionaux qui impliquent de forts taux d'épargne et d'investissement (voir tableau 5), donc des besoins d'intermédiation importants, donc une maturité particulière d'une activité (banque et services aux complexes entreprises) amont des industries motrices pré citées, les risques de défaillance diverses se trouvent accrus.

*Considérons maintenant une région de type E.* On a déjà souligné que ce type de région se caractérisait par la volonté de mener des politiques régionales pour favoriser le rattrapage des pays les moins favorisés. Ce rattrapage peut prendre appui sur des spécialisations des pays en question qui soient complémentaires de celles des autres membres de l'union. Les politiques d'aide vont appuyer de telles spécialisations, qu'il s'agisse de tourisme ou d'autres industries spécifiques. Une autre entrée dans les systèmes d'échange de régions de type E consiste à participer aux échanges intra-branches. On l'a vu, ces échanges préservent une certaine spécialisation entre différenciation en qualité et en variété. C'est pourquoi, hormis les

positions particulières de l'Irlande et du Luxembourg, les convergences restent modérées. Les firmes multinationales, basées à l'extérieur de la zone, sont d'autant plus disposées à contribuer à cette différenciation entre pays que les unions de type E représentent de vastes marchés aux conditions homogènes. La libéralisation des codes d'investissement joue donc sur ce plan un rôle crucial dans cette régulation interne par le biais des investissements directs. A l'inverse les entreprises internationalisées basées dans l'Union vont rechercher, pour affronter la concurrence mondiale, à profiter des différentiels de coûts unitaires dont elles peuvent tirer parti à leur périphérie, faute de trouver à l'intérieur de l'union de tels avantages prix. Là encore en fonction des marges de manœuvre reconnues aux investissements directs, les pays de la zone vont délocaliser dans les pays à bas salaires de leur périphérie certaines opérations de production. L'exemple ancien des délocalisations coordonnées de l'industrie textile allemande vers les pays du Maghreb est célèbre à cet égard. On pourrait aussi citer dans une période plus récente les délocalisations de l'industrie automobile vers les pays de l'est. En fait aux marges de la région de type E se crée ainsi tout un espace de liens clientélistes avec des pays moins développés, ainsi logiquement portés à poser à terme leur candidature. Les liens historiques avec les ex-colonies ou les partenaires d'anciennes unions impériales (cas du Commonwealth) constituent de semblables zones d'influence. La candidature à l'entrée dans l'Union de ces pays reste souvent limitée par l'éloignement géographique mais ils bénéficient souvent alors d'accords commerciaux privilégiés. En fait la pression des candidats à l'entrée sera d'autant plus importante que la libéralisation des investissements et des services aura permis aux stratégies des entreprises de faire progresser une intégration économique souvent préfiguratrice d'intégration formelle à l'union de type E en question.

On trouve une certaine confirmation empirique des deux dynamiques d'extension esquissées ci-dessus dans l'analyse comparative des degrés d'internationalisation des différentes industries<sup>20</sup> (Hatzichronoglou, 1999). Alors qu'en Allemagne et dans une moindre mesure en France et au Royaume-Uni, l'industrie textile est relativement internationalisée<sup>21</sup>, tel n'est pas le cas au Japon, pays où seules les industries électroniques (avec la chimie de base et l'industrie des minéraux non métalliques) sont caractérisées comme fortement internationalisées. Notons d'ailleurs que ces industries électroniques sont pour tous les pays parmi les plus internationalisées. Les pays de l'union de type E entretiennent ainsi des zones d'influence qui n'ont pas de raisons d'être compatibles. Elles peuvent conduire à ordonner très différemment selon les pays membres les priorités d'adhésion. Tel a été le cas au sein de l'Europe quant aux priorités à donner aux demandes d'adhésion des différents pays de l'Est<sup>22</sup>.

On retiendra que si les conditions de libéralisation multilatérale des investissements et des services permettent des stratégies offensives de la part des entreprises, alors le risque est grand de voir se déstabiliser les deux modèles d'union régionale de type E et de type A. Dans le cas des unions de type A les stratégies d'entreprises extérieures à la zone viennent bousculer le mouvement de rattrapage ordonné

---

<sup>19</sup> L'internationalisation des industries est mesurée en l'occurrence à l'aide de trois indicateurs : les taux d'exportation, la dispersion géographique des exports et l'importance des importations de biens intermédiaires.

<sup>20</sup> Sur cette internationalisation des industries pour les pays européens et le rôle des périphéries concurrentes sud et est de l'Union Européenne cf Fouquin et alii, (2002).

<sup>22</sup> Sans parler des effets contraires de ces choix sur les politiques de commerce et d'entraide vis à vis des pays du Maghreb ou de l'Afrique noire.

anticipé. Dans le cas des unions de type E, la relative concurrence entre candidatures conduit à intégrer un nombre de pays moins développés trop important pour les capacités d'intégration que l'union est prête à mettre en place, moyennant quoi les inégalités ne sont plus comblées et la zone devient de plus en plus inégalitaire.

Si l'on tient compte que les réactions politiques à ces déstabilisations vont dans des sens opposés, on constate que curieusement les deux types d'union régionale évoluent vers les mêmes types d'hybrides. D'un côté les perturbations vécues dans les unions de type A conduisent les Etats qui sont à des niveaux de développement économique voisins à accroître leur coopération en institutionnalisant des formes de coopération renforcée à l'échelle infra régionale. D'une certaine façon le renforcement de l'ASEAN après la crise financière de 1997 en constitue un exemple. De l'autre côté les tensions qu'entraînent dans les unions de type E l'élargissement à de nouveaux pays nettement moins développés et très différemment intégrables à cette union régionale poussent au développement d'accords partiels, de fractionnements, c'est à dire à une union à plusieurs vitesses qui modifie largement le schéma égalitaire qui la caractérisait.

A un certain stade les deux ensembles régionaux complexes, à plusieurs vitesses, auxquels apparaissent comme des constructions hybrides voisines, même si leurs cheminements historiques ont été très différents, ce qui peut encore marquer leurs réactions aux chocs externes.

### 3. Des mouvements régionaux à la mondialisation : la dynamique des « chocs »

On vient de souligner que la prise en compte des interférences avec l'extérieur d'une union avait des effets souvent déstabilisateurs sur les dynamiques régionales postulées ex ante. Mais les cas d'interactions extérieures suggérés renvoyaient surtout aux stratégies des entreprises étrangères à la zone. Cette dynamique portée par les firmes multinationales est cruciale mais elle n'est pas la seule et se combine avec les politiques des Etats, des organisations internationales, voire des unions régionales elles-mêmes.

En termes plus généraux on vient d'apprécier la sensibilité des dynamiques des deux schémas régionaux distingués à des variations de leur environnement externe, en l'occurrence une tendance continue à la libéralisation des mouvements de capitaux et des échanges de services. Il s'agissait en fait d'imaginer les effets sur les dynamiques respectives des apports extérieurs de capitaux ou de savoir, dont la libéralisation progressive à l'échelle globale est une caractéristique forte des régimes de croissance contemporain<sup>23</sup>. Les effets de ce « choc » sur les deux dynamiques s'avèrent assez dissymétriques. C'est évident pour les unions de type A, moins parce qu'elles sont hiérarchisées donc asymétriques par définition, que parce que ces chocs tendent à bousculer cette hiérarchie. Pour les unions de type E, ce même effet déstabilisant vient de ce que, tout en ayant des niveaux de développement voisins, les pays n'ont pas les mêmes poids géopolitiques, ni les mêmes histoires et partant pas les mêmes zones d'influence où étendre la division de leurs systèmes sectoriels de production.

---

<sup>21</sup> Les transactions concernant les services doivent être prises au sens large pour inclure tous les types de relations internationales qui contribuent à une certaine internationalisation des connaissances, en particulier technologiques (voir Archibuggi, Lammarino 2002).

Les « chocs » dont nous parlons ne sont pas toujours aussi diffus qu'il y paraît lorsque nous parlons de pression induite par la libéralisation des investissements et des échanges de services. Le scénario est souvent celui d'un enchaînement de réactions. La crise financière asiatique de 1997 est largement liée à l'instabilité de capitaux étrangers attirés par une certaine ouverture aux investissements dans des pays où les besoins d'intermédiation étaient structurellement importants (voir tableau 5). Le premier signe de défiance à l'égard d'une monnaie (le baht thaïlandais) a provoqué une certaine méfiance à l'égard du système financier local chez les investisseurs étrangers, provoquant un rapide retrait de ces capitaux étrangers du pays concerné mais aussi des pays voisins. Cet effet de contagion, sans cause réelle, et l'absence d'acteur ayant les moyens d'intervention suffisants pour contrer ces mouvements de défiance, ont fait prendre conscience aux pays d'Asie de l'Est de la fragilité d'une construction régionale économique sans concertation au niveau politique des gouvernements. Les pays de l'ASEAN, les plus exposés dans la crise, ont cherché à développer ce socle de coordination politique en renforçant leurs engagements et en multipliant les accords (voir encadré 4) avec les pays d'Asie de l'Est non partenaires de l'ASEAN, en particulier avec le Japon considéré comme la puissance économique a priori susceptible de garantir une certaine protection face aux spéculations financières internationales. Cette réaction était à l'évidence marquée par une volonté visant à réduire l'interventionnisme américain dans la zone, en particulier dans le domaine financier (voir Bowles, 2002). Cette réaction marquait une certaine rupture par rapport à l'évolution ambiguë de la construction d'une union régionale en Asie de l'Est, longtemps associée à une initiative américaine pour développer la coopération entre les deux rives du pacifique et contrer l'influence des pays communistes (ce dont témoigne la création de l'APEC). Toutefois elle ne déboucha pas sur un accord politique de coopération financière entre pays de l'Asie de l'est. L'échec de la proposition d'un fonds monétaire asiatique (cf Boyer 2002) s'explique, outre l'opposition américaine, par le manque de cohésion politique de la zone autour d'un projet régional. Les faiblesses intrinsèques du Japon, incapable de sortir d'une crise de confiance à l'égard de son système financier, tout comme la croissance rapide de la puissance économique de la Chine ne facilitent pas cette prise de l'expression d'un projet régional clair. Cela étant la crise financière a conduit à nombre d'accords bilatéraux qui sont venus renforcer la cohésion de la zone (suite à l'initiative de Chiang Mai en mai 2000 à la réunion des pays de l'ASEAN voir encadré 4 et les propositions d'assistance financière par une série d'accords swap mis au point par le Japon, dans son initiative de Miyazawa ). On a là l'expérience d'un régionalisme dont le développement se nourrit d'une réaction à l'égard d'un multilatéralisme jugé trop aventureux sans pour autant contribuer à une réelle clarification du processus politique régional, laissant de ce fait en suspens la question du caractère réellement durable de ce rapprochement. Par contre dans la période récente les défaillances financières asiatiques sont apparues moins liées à une connivence coupable des milieux financiers locaux (le « crony capitalism » rapidement dénoncé comme propres aux économies en question) qu'aux spéculations à courte vue d'une finance internationale, souvent bernée par des agissements frauduleux en son épicerie même, comme le rappelèrent les affaires Enron, Worldcom et consorts au début de l'année 2002.

**Encadré 4**  
**Les étapes de la construction régionale**  
**En Asie de l'Est**

-**1967** fondation de l'ASEAN à six pays (Malaisie, Brunei, Singapour, Philippines et Indonésie)

-**1992** objectif d'une zone de libre échange (AFTA) retenue à Kuala Lumpur, avec un tarif préférentiel commun (objectif 0% de droits de douane en 2010).

-**1995** le Vietnam rejoint l'ASEAN

-**1997** entrée du Myanmar, et du Laos

-**1999** entrée du Cambodge, portant à 10 le nombre des membres de l'ASEAN

- **2000 mai** : accords de coopération financière de Chiang Mai des pays de l'ASEAN +3 (Japon, Corée, Chine)

- **2001 septembre** : Initiative Miyazawa, offre d'assistance financière du Japon aux pays asiatiques.

- **2001 novembre** : annonce d'un accord ASEAN –Chine pour l'objectif 2010

-**début 2002** : accord ASEAN-Japon (Jacep), accord large (commerce, investissement, sciences, ressources humaines, tourisme,) qui permettrait d'accroître les exportations de l'ASEAN vers le Japon de 21 milliards de \$ d'ici 2020 (pour un niveau proche de 54 mds \$ en moyenne depuis 1995).

- **Novembre 2002** : confirmation des accords ASEAN-Chine et ASEAN-Japon lors de la réunion de l'ASEAN au Cambodge.

-**Octobre 2002** : accord ASEAN-Etats-Unis à Mexico, pour des accords bilatéraux avec les pays de l'ASEAN adhérents à l'OMC (ce qui exclut le Vietnam, le Laos et le Cambodge).

Curieusement la naissance de l'Euro a pareillement rassemblé un certain nombre de partenaires européens principalement pour contenir les pressions d'un dollar, monnaie universelle hautement fluctuante au gré des politiques américaines. Dans les deux cas l'intégration régionale s'en est trouvée renforcée, mais au prix d'une segmentation interne (entre Euroland et extérieur) ou d'une incertitude majeure (rôles respectifs de la Chine et du Japon). Aussi bien la chaîne de réactions qui suit une situation de crise peut-elle se lire comme un facteur renforçant l'union régionale ou au contraire comme pérennisant une certaine fracture, hypothéquant l'avenir du processus de régionalisation en question. Ce que l'on voit crûment dans le domaine

de l'architecture des marchés financiers se retrouve à des degrés moindres dans un certain nombre d'autres marchés touchant aux droits de propriété intellectuelle, à la santé, à la culture ou à l'éducation. Dans tous ces domaines qui traditionnellement possèdent dans chaque pays un caractère plus ou moins marqué de bien public, impliquant donc de façon plus immédiate les logiques politiques et citoyennes préalablement mentionnées, les accords requièrent des discussions plus approfondies entre partenaires pour aboutir à un consensus. S'il s'agit de réagir à des initiatives extérieures, comme c'est souvent le cas lorsqu'un pays, n'appartenant pas à la zone, a une position dominante dans le domaine, les accords régionaux tendent à ne rassembler qu'une majorité de partenaires. Il est très difficile d'obtenir un accord de l'ensemble de la région « à chaud » sur de tels thèmes. La question est d'autant plus importante que les modes de développement des économies tertiaires développées sont largement centrées sur de tels domaines (comme les technologies de l'information et de la communication ou les biotechnologies). Forcés par des évolutions externes de passer des accords sur ces domaines les ensembles régionaux, quelque soit leur type, ne parviennent qu'à des accords majoritaires, multipliant ainsi leurs divisions. Ces difficultés à trouver un accord entre « égaux » dans des domaines impliquant la souveraineté nationale rappellent toutes choses égales par ailleurs celles rencontrées à ce stade en matière de défense nationale. A un certain niveau de partenariat, tant en ce qui concerne le nombre de domaines que celui des partenaires il ne semble plus y avoir de possibilité pour chaque pays de balancer globalement des avantages dans un champ par des désavantages dans un autre. Force est de trouver un compromis « auto-suffisant » pour chaque domaine.

Le schéma linéaire d'intégration régionale proposé par Balassa (encadré 5) semble achopper sur plusieurs points. D'un côté l'union douanière semble incomplète et ce d'autant plus que les marchés concernés ont des dimensions de biens publics, de l'autre les accords passés dans le domaine financier (comme dans ces marchés particuliers) introduisent des segmentations durables au sein des unions régionales concernées, et ce d'autant plus que ces accords sont passés en réaction à une évolution externe. On a déjà souligné le rôle que jouaient à cet égard les pays occupant des positions dominantes. On distinguera à cet égard l'hégémonie d'un pays dans la gouvernance mondiale, comme cela a pu être le cas des Etats-Unis jusque dans les années 50 et 60, d'une domination que l'on appréciera principalement au niveau sectoriel, même si l'on y retrouve les Etats-Unis dans nombre de domaines des marchés financiers à ceux des nouvelles technologies de l'information et de la communication, voire de la biotechnologie. Mais alors que dans un cas l'hégémonie était dotée d'une légitimité historique justifiant son caractère global, les dominations contemporaines se définissent champ par champ.

## Encadré 5

### **Le schéma d'intégration régionale de Bela Balassa : conditions de validité d'un régime de croissance à l'autre**

Le schéma d'intégration régionale proposé dans les années 60 par Bela Balassa (1961) est longtemps apparu comme l'archétype du processus de régionalisation, confirmé pendant longtemps par l'exemple de l'intégration européenne. Ce schéma distinguait 5 étapes :

- 1) une zone de libre échange
- 2) une union douanière
- 3) un marché commun
- 4) une union économique et monétaire
- 5) une union politique

Ces étapes étaient d'autant plus séparables que dans les années 60 et 70 les espaces respectifs du capital industriel et du capital financier étaient bien délimités, tant sur le plan international (avec les accords de Bretton Woods et les restrictions aux flux de capitaux) que sur les plans nationaux avec des réglementations bancaires assez limitatives.

Le schéma d'intégration européenne jusqu'aux années 80 illustre assez bien un processus de cette nature, si l'on tient compte à la fois du caractère spécifique, souvent sectoriel, des avancées et des « chocs » provoqués par l'arrivée continue de nouveaux membres. Dans les deux dernières décennies le processus esquissé par Balassa perd de sa pertinence, en tout premier lieu parce que les conditions de séparabilité n'existent plus dans un monde où les rapports entre capital financier et industriel ont profondément changé. Cette observation suffit à montrer le particularisme de l'expérience européenne et la nouveauté des problèmes auxquels sont confrontés les nouveaux processus régionaux à l'œuvre en Asie et en Amérique. A l'inverse les problèmes que rencontrent les nouveaux processus régionaux, mêlant les problèmes monétaires et politiques aux questions économiques, peuvent être riches d'enseignement pour une intégration européenne dont la progression vers l'union monétaire et des formes centrales de coordination politique ne va pas de soi.

Cette dimension sectorielle a toujours été une composante majeure des relations internationales. Rappelons que l'Union Européenne est née en premier lieu de la CECA, qui combinait la volonté de reconstruire une industrie sidérurgique dans des conditions de concurrence maîtrisées avec celle de mettre fin aux antagonismes en l'occurrence franco-allemand, en associant leurs fabricants de canons. La question agricole (ou volonté de maîtriser encore les conditions de l'exode rural et du développement d'une agriculture productiviste) a été un des autres piliers de l'union européenne. Pour l'Asie de l'Est, c'est bien aussi à travers la division du travail dans l'industrie électronique que l'on voit apparaître les premiers éléments d'une structure régionale. Cela étant chaque phase de l'intégration régionale, phases qui se définissent non seulement en fonction des conditions internes mais aussi externes de chaque région, a ses propres lois d'évolution (possibilité d'étendre les champs

d'intégration, capacité d'arriver à un accord applicable à l'ensemble des partenaires, d'élargir le nombre des partenaires).

On ne doit pas en déduire pour autant que tout processus d'intégration finit par s'enliser face à la multiplicité et à la complexité (en particulier en termes d'ordres impliqués) des domaines abordés. Un certain nombre de domaines acquièrent même une relative autonomie vis-à-vis du local que peut représenter la région. La notion de régime international (cf Kébabdjian 1998) illustre même le cas de champs développant au niveau mondial leurs instances de régulation. C'est le cas des marchés du pétrole, de nombreuses matières premières et pour partie des productions agricoles primaires<sup>24</sup>. Lorsque les conditions d'un tel régime international se trouvent peu ou prou réunies, alors l'union régionale peut soit s'en remettre à cette régulation, soit en aménager les conditions « locales » d'application<sup>25</sup>. Les partenaires d'union régionale vont même trouver plus facile dans ce cadre d'aboutir à un compromis général pour de tels aménagements.

D'une façon plus générale un ensemble de pays, disparates mais voisins et soumis à des conditions assez contraignantes d'intégration à l'économie mondiale vont être incités à développer des instances d'union régionale. Accords et zones de telle nature se sont multipliés dans la dernière décennie, le plus souvent de façon défensive (cf Heribert, Higgott, 2002 et encadré 6). Pour que ces dynamiques régionales soient ouvertes, c'est-à-dire constituent les voies d'une adaptation maîtrisée aux relations économiques internationales, donc adaptée aux forces et faiblesses locales et préservant les conditions d'un développement local autonome, il faut bien sûr que l'ordre international prévalant dans chaque domaine ait lui-même intégré qu'il était d'intérêt collectif que de tels ajustements aient lieu. Cela n'implique pas que toute mesure « régionale » d'ajustement réponde à une conception, même dynamique de cet intérêt collectif. C'est bien le défi de toute une réflexion contemporaine que de chercher à préciser ces conditions d'ajustement en redéfinissant à l'échelle de la gouvernance mondiale la notion de bien public (Kaul, 1999, Drache 1999). L'attention reçue par ces tentatives au sein même des grandes organisations internationales est un signe politique intéressant, qui fait écho au large mouvement citoyen critiquant une mondialisation qui ne trouverait ni son sens, ni ses marques. Nous reprendrons en conclusion de notre analyse comparative les perspectives dans lesquelles ces évolutions placent les processus de régionalisation.

---

<sup>22</sup> Les champs où de tels régimes internationaux peuvent s'établir ne sont pas pour autant prédéterminés. Les droits de propriété intellectuelle, considérés par certains comme lieu d'un possible régime international, montrent bien les limites de cette prédétermination tant les conditions pour qu'un oligopole impose des formes de régulation mondiale semblent difficiles à réunir même si des pays comme les États-Unis jouent un rôle dominant.

<sup>23</sup> Le pétrole serait pour l'Europe un exemple du premier cas, les difficiles négociations autour de la politique agricole commune se plaçant à l'évidence dans le second.

**ENCADRE 6**  
**Accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux**  
**dans la zone Asie-Pacifique au début de 2002**

<p>Accords commerciaux proposés et à l'étude</p>	<p>ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande  Australie - Japon  Australie - Corée du Sud  Australie - Thaïlande  Australie - Etats-Unis  Canada - Japon  Canada - Singapour  Chili - Japon  Chili - Singapour  Japon - Mexico  Japon - Nouvelle-Zélande  Japon - Corée du Sud  Nouvelle Zélande - Corée du Sud  Nouvelle Zélande - Thaïlande  Nouvelle Zélande - Etats-Unis  Corée du Sud - Thaïlande  Corée du Sud - Etats-Unis  Taiwan - Etats-Unis</p>
<p>Accords commerciaux en cours de négociation</p>	<p>ASEAN - Chine  Australie - Singapour  Chili - Nouvelle Zélande  Chili - Corée du Sud  Chili - Etats-Unis  Hong Kong - Nouvelle Zélande  Japon - Singapour  Mexique - Singapour  Mexique - Corée du Sud  Singapour - Etats-Unis</p>
<p>Accords commerciaux ratifiés et mis en place</p>	<p>ASEAN Free trade Area (AFTA)  Australie - Nouvelle Zélande (CER)  Australie-Papua Nouvelle Guinée (PATCA)  Canada - Chili  Canada - Mexique- Etats-Unis (NAFTA)  Chili - Mexique  Nouvelle Zélande - Singapour  Vietnam - Etats-Unis (Trade agreement)</p>

#### **IV – Processus de régionalisation et perspectives de gouvernance mondiale**

Notre analyse comparative des processus de régionalisation en Europe et en Asie de l'Est nous a conduit à insister sur les dynamiques respectives d'unions régionales entre pays ayant des niveaux de développement voisins ou au contraire formant des strates nettement différenciées. Les bases de l'intégration économique de telles unions diffèrent, les complémentarités et substitutions n'étant pas de même nature. Les possibilités d'intégration plus politique et financière, c'est-à-dire plus portée par les Etats, sont encore plus différentes entre les deux types d'unions régionales puisque de telles unions présupposent des communautés d'intérêt assez bien identifiées. Toutefois l'analyse des dynamiques de ces zones fait apparaître des tendances communes qui, sans conduire à une convergence des modèles, suggère une même évolution des processus régionaux vers des formes hybrides de coopérations à plusieurs vitesses. Les processus internes d'intégration de nouveaux membres déstabilisent de façon similaire les deux types de région, même si les raisons en sont différentes. Dans la zone Europe, le nouveau régime de croissance des économies nationales (où la compétitivité hors prix a pris une dimension nouvelle) se prête moins facilement aux mécanismes de rattrapage des économies entrantes, moins développées, que ne le permettaient dans le passé les seules différences de coûts unitaires de production. Dans la zone Asie rien ne vient garantir une progression ordonnée des divers pays dans la maîtrise de technologies de plus en plus poussées, d'autant plus que la base sectorielle du développement de la zone concerne des industries électroniques fortement internationalisées. Ces dynamiques internes suffiraient à faire perdre de leur essence (égalitaire ou hiérarchique) aux deux zones considérées. S'y ajoutent les chocs externes que constituent les évolutions « sectorielles » induites par des pays extérieurs aux deux zones, surtout par la domination des Etats-Unis dans les domaines des nouvelles technologies et de la finance. Ces chocs ont des effets asymétriques, tant en Europe qu'en Asie, parce que les investissements directs qui leur sont liés sont asymétriques, comme le sont les capacités d'absorption des différentes composantes des unions régionales. Ces chocs sont sans doute plus asymétriques en Asie qu'en Europe et la crise financière de 1997 a bien montré comment une strate pouvait absorber l'essentiel de la première onde de choc. Mais les différents modèles de capitalisme que renferme l'union européenne induisent aussi des réactions assez différentes selon que l'on considère des économies libérales de type anglo-saxon, des économies modèle scandinave, ou des économies d'Europe continentale voire d'Europe méditerranéenne (cf Amable, Petit, 2001). Ces chocs de « compétitivité » qui s'accompagnent de délocalisations dans les pays limitrophes, à l'Est et au Sud pour l'Europe, induisent assez naturellement nouvelles entrées et accords commerciaux, alors même que la dynamique de l'union ne garantit plus les rattrapages rapides qui maintiendrait le caractère égalitaire de la zone.

A cela s'ajoute les chocs externes que constituent la libéralisation de la finance et les politiques de change agressives des grandes monnaies à l'échelle mondiale.

En Europe comme en Asie de l'Est ces pressions ont favorisé une avancée des processus d'intégration mais dans les deux cas les formes prises constituent des formes hybrides d'arrangements monétaires, une zone euro avec une banque centrale très contrainte laissant hors zone le Royaume-Uni et la City, des accords swaps bilatéraux en Asie de l'Est où la capacité du Japon de jouer les prêteurs en dernier ressort n'est pas garantie et où la coopération avec l'autre rive du pacifique reste très présente, sans parler des incertitudes sur le rôle de la Chine dans ce

processus de régionalisation. En d'autres termes le pas fait dans chaque cas vers une intégration monétaire n'est pas forcément congruent avec un renforcement des processus de régionalisation et l'on peut voir le tissu des accords monétaires comme la trame d'un système monétaire international à géométrie variable. Reste à donner à ce tissu une plasticité qui permette de palier aux rigidités des zones monétaires établies en réaction aux turbulences monétaires et financières des années 80 et 90. Les accords commerciaux bilatéraux se sont eux aussi profondément diversifiés, élargissant le cercle des pays « proches » et complétant l'impression d'une structure réticulaire à l'échelle du monde (cf encadré 6). On peut penser que sur cette trame de marchés les procédures juridiques et les pratiques viendront renforcer les structures régionales (cf Fligstein, Sweet 2002). C'est vrai, mais cela l'est aussi à l'échelle des autres institutions intervenant à l'échelle mondiale comme l'OMC. C'est donc dans la combinaison de ces différentes échelles qu'il faut chercher la façon dont les unions régionales trouvent leur dépassement et dont s'établissent les régulations internationales.

On ne s'est pas interrogé sur les formes politiques que pouvaient prendre la gouvernance régionale (cf Boyer, Dehove, 2001), jugeant fragiles les bases sur lesquelles elle s'édifiait et partant incertaine leur capacité à intervenir dans la construction d'un « ordre international ». On a insisté par contre sur le primat de la dimension sectorielle dans la dynamique des recompositions contemporaines.

Une vision trop étroite des régimes internationaux qui s'esquissent implique trop de chocs asymétriques et partant une fragilisation des espaces régionaux déjà établis.

Une vision plus large comme celle que semble initier les réflexions sur les biens publics semble plus à même de coordonner les processus d'internationalisation, en particulier par l'attention qu'elle porte aux actions des sociétés civiles dans cette coordination. Dans la perspective longue de construction de nouveaux rapports internationaux dans laquelle ces hypothèses nous placent, les processus de régionalisation apparaissent comme les nœuds d'un réseau en constante évolution par les nouvelles ramifications qui s'établissent, la diversité des objets traités, la variation des flux. Ces nœuds articulent de diverses manières des sous ensembles de nations ayant renforcé leur coopération dans certains domaines. Tout ceci conduit à une topologie variable et complexe des rapports internationaux dont il faut mieux connaître la structure si l'on veut promouvoir des institutions internationales qui soient à la hauteur des enjeux que pose une croissance soutenable et bien répartie de l'économie mondiale.

## Bibliographie

Amable B., Petit P. (2001) "The diversity of Social Systems of Innovation and Production during the 1990s", working paper CEPREMAP N°2001-15.

Archibugi D., Iammarino S. (2002), "The globalization of technological innovation: definition and evidence", *Review of International Political Economy* 9:1 March, p.98-122.

Balassa B. (1961) *The theory of Economic Integration*. Homewood (Illinois) : Richard Irwin

Balassa B.(1987) Economic Integration in *The New Palgrave. A Dictionary of Economics*. London, Mac Millan

Banque Mondiale (2002) "Innovative East Asia : the future of growth", Novembre

Bowles P. (2002) "Asia's post-crisis regionalism: bringing the state back in, keeping the United States out", *Review of International Political Economy*, 9:2 summer, p.230-256.

Boyer R. (2002), "European and Asian Integration Processes Compared", Document de travail CEPREMAP.

Boyer R. (2002), « Les leçons oubliées de la crise asiatique » préface à l'ouvrage *Mondialisation contre développement, le cas des pays asiatiques*.

Boyer R. Dehove M. (2001) « Théories de l'intégration européenne : entre gouvernance et gouvernement » *La Lettre de la Régulation*, n°38, Paris, Septembre p1-3

Boyer R. et Drache D.(eds) (1996) *States against Markets*. London, Routledge.

Breslin S., Higgott R., Rosamond B. (2002), "Regions in Comparative Perspective", CSGR Working Paper n° 107/02.

Chang H. J. (2002) *Kicking away the ladder. Development strategy in historical perspective*. London, Anthem Press.

Borras M. Zysman J. (1997) "The rise of Wintelism as the future of industrial competition" *Industry and Innovation*, vol 4, number 2, December.

Das D. (2001), "Regionalism In A Globalizing World: An Asia-Pacific Perspective", CSGR Working Paper n°80/01.

Dehove M. (1997) « L'union européenne inaugure t-elle un nouveau grand régime d'organisation des pouvoirs publics et de la société internationale ? » *L'Année de la Régulation*, vol. 1, Paris : La Découverte.

Drache D. (1999), "The return of the public domain after the triumph of markets: revisiting the most basic of fundamentals", *Carta Internacional* ano VII, n°74, Sao Paulo, Brasil.

Duflot D. (2003), « Etat des lieux des restructurations bancaires dans l'ASEAN cinq ans après la crise asiatique », Missions économiques, Revue régionale, Revue Asie Stratégies n°117, 17 janvier.

Fliegstein N ; Sweet A.(2002) "Constructing policies and markets : an institutionalist account of european integration" *American Journal of Sociology*, 107(5), march.

Fouquin M. et alii (2002) Mondialisation et régionalisation : le cas des industries du textile et de l'habillement. Paris, CEPII, document de travail 2002-08.

Fontagné L, Freudenberg M. Péridy N. (1998) « Intra-industry trade and the single market : quality matters ». CEPR Discussion Paper, 1959, September 1998.

Hatzichronoglou T.(1999) La mondialisation des industries dans les pays de l'OCDE. Document de travail DSTI, OCDE, Paris.

Heribert D., Higgott R. (2002), "Exploring alternative theories of economic regionalism: from trade to finance in Asian co-operation", CSGR working paper n° 89/02

Higgott R. (2002), The Political Economy of Globalisation: Can the Past inform the Present ? , working paper, Trinity College, Dublin, August 29-31.

Hirst P. Thompson G. (1996) *Globalisation in question*. Cambridge, Polity Press

Kaul I. (1999), *Public Goods: Taking the Concept to the 21<sup>st</sup> Century*, New York, Oxford University Press.

Kaul I., Grunberg I., Stern M.A. (1999), extrait de *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle*, Oxford University Press.

Kébabdjian G. (1998) « La théorie de la régulation face à la problématique des régimes internationaux » ; *L'Année de la Régulation*, Paris : La Découverte, vol.2

Nations Unies (2001) *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. PNUD, Bruxelles, De Boeck Université.

Nesadurai H. (2002) "Globalisation and Economic Regionalism: A survey and Critique of the Literature", CSGR Working Paper n° 108/02.

Oman C.(1999) "Globalization, regionalisation and inequality" in Hurrell, A. et Woods N.(eds) *Inequality, Globalization and World Politics* (Oxford :Oxford University Press)

Park Y.C. Lee J.W. (2002), "Financial Crisis and Recovery: Patterns of Adjustment in East Asia, 1996-99", ADB Institute Research Paper Series n°45.

Petit P. Soete L. (1999) "Globalization in search of a future " *Revue Internationale des sciences sociales*. Paris, Unesco, Juin

Pianta M., Silva F. (2003) "Globalisers from Below: A Survey on Global Civil Society Organisations". GLOBI Research Report, October

Purcell M. (2002), "The state, regulation, and global restructuring: reasserting the political in political economy", *Review of International Political Economy*, 9:2 summer p. 284-318.

Radice H. (2000), "Globalization and national capitalisms: theorizing convergence and differentiation", *Review of International Political Economy* 7:4, Winter p.719-742.

Théret B. (1997) « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale ». *L'Année de la régulation*, vol.1, Paris, La Découverte.

Van Aelst P. (2002) "New media, new movements? The role of internet in shaping the anti-globalisation movement". Paper presented at the American Political Association meeting (APSA), Boston, August

Waterman P.(1998) *Globalisation, Social Movements and the New Internationalism*, London: Mansell